

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



21<sup>e</sup> Année

31 OCTOBRE 1965

N° 14

## SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'octobre) . . . . .	2
2) Chambre des Députés (mois d'octobre) . . . . .	2
3) Le Deuxième Congrès International de l'Acier à Luxembourg . . . . .	3
4) La Journée de Commémoration Nationale 1965 . . . . .	10
5) La Réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles . . . . .	11
6) L'Inauguration du Mémorial National de l'Évasion à Differdange . . . . .	12
7) La Réunion à Luxembourg de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire de l'Association entre la C.E.E. et les États africains et malgache . . . . .	18
8) L'Économie Luxembourgeoise en 1964 . . . . .	20
9) L'Inauguration des nouvelles installations de la S. A. Chaux de Contern . . . . .	31
10) Nouvelles de la Cour . . . . .	32
11) Conseil de Gouvernement . . . . .	33
12) Nouvelles diverses . . . . .	33
13) Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre) . . . . .	39

# Mémorial (mois d'octobre)

## Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 6 octobre 1965 détermine la lutte contre la tuberculose des bovidés et notamment les mesures d'assainissement du cheptel bovin pour la campagne 1965/66.

\*

## Ministère de la Justice.

Un règlement ministériel du 8 octobre 1965 complète la liste annexée à l'arrêté ministériel du 21 juin 1961, portant reconnaissance officielle et classement des explosifs.

\*

## Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 4 octobre 1965 modifie l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 26 août 1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière de l'armée.

Un règlement grand-ducal du même jour complète l'article 13 du règlement grand-ducal du 9 décembre 1963 déterminant le statut des volontaires de l'armée.

\*

## Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 4 octobre 1965 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres du sanatorium de Vianden.

# Chambre des Députés (mois d'octobre)

- 5 octobre 1965 : Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. —
- 6 octobre 1965 : Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. —
- 7 octobre 1965 : Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. —
- 13 octobre 1965 : Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. — Réunion de la Commission du Règlement de la Chambre. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 14 octobre 1965 : Réunion de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> Section. —
- 20 octobre 1965 : 63<sup>e</sup> séance publique. — Assermentation de Mademoiselle Astrid Lulling. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Institution de commissions spéciales respectivement ratification de leur composition. — Désignation de Mademoiselle Astrid Lulling comme délégué au Parlement européen, en remplacement de Monsieur Antoine Krier. — Question posée au Gouvernement. — Propositions tendant à modifier les articles du règlement de la Chambre (N° 1116). Rapport de la commission spéciale. — Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 21 octobre 1965 : 64<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Lecture de deux propositions de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Annonces d'interpellation. — Propositions tendant à modifier les articles du règlement de la Chambre (N° 1116). Discussion générale. — Réunion de la Commission du Règlement de la Chambre des Députés. — Réunion de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. —
- 26 octobre 1965 : 65<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Propositions tendant à modifier les articles du règlement de la Chambre (N° 1116). Continuation de la discussion générale. —
- 27 octobre 1965 : 66<sup>e</sup> séance publique. — Demande d'interpellation. — Institution de commissions spéciales. — Analyse des pièces. — Propositions tendant à modifier les articles du règlement de la Chambre (N° 1116). Continuation et fin de la discussion générale. —
- 28 octobre 1965 : 67<sup>e</sup> séance publique. — Propositions tendant à modifier les articles du règlement de la Chambre (N° 1116). Discussion des articles. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal. — Réunion de la Commission du Travail. —

# Le Deuxième Congrès International de l'Acier à Luxembourg

Le deuxième Congrès International de l'Acier, organisé par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, eut lieu du 26 au 29 octobre 1965 à Luxembourg.

La présidence de ce congrès fut confiée à Monsieur Franz Etzel, ancien Ministre fédéral des finances et ancien Vice-Président de la Haute Autorité. Monsieur Misha Black, Professeur au « Royal College of Art » de Londres, Monsieur Albert Denis, Directeur de la sidérurgie au Ministère français de l'Industrie, le Dr Ugo Guerrera, Vice-Président de l'Institut italien de la soudure, et Monsieur René Palmers, Directeur de la S. A. Phénix-Works à Liège, y assumèrent les fonctions de Vice-Présidents.

Environ 1.100 participants représentant plus de quarante pays, parmi lesquels notamment plusieurs États africains, des pays d'Amérique du Sud et d'Asie, et des pays de l'Est, prirent part à cet important congrès.

La Haute Autorité de la CECA, en organisant ces congrès internationaux de l'acier à Luxembourg, le premier en 1964 sur le thème : « Les progrès dans la construction en acier » (Cf. Bulletin de Documentation N° 11 du 31 octobre 1964), le second sur le thème : « Les progrès dans la transformation de l'acier », poursuit un seul et même objectif économique, à savoir promouvoir l'utilisation de l'acier. Ainsi que l'avaient prévu les auteurs du traité de Paris, l'acier a prouvé au cours des quinze années d'existence de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qu'il est et reste une matière de base essentielle de nos économies. L'acier joue économiquement et techniquement un rôle déterminant dans l'industrialisation et, indirectement, dans l'évolution du niveau de vie des peuples.

La place occupée par la sidérurgie dans les relations commerciales avec le marché mondial est en rapport étroit avec la part qui revient à cette branche d'industrie dans la formation du produit national. Sur le marché mondial de l'acier, la Communauté avec un volume annuel d'exportation de 10 millions de tonnes d'acier laminé correspondant à une valeur de 1,2 milliards de dollars, fait figure de principal exportateur. Si l'on ajoute à ces chiffres les exportations indirectes d'acier sous forme de machines, biens de consommation, etc., la valeur globale des exportations augmente très nettement. On voit, par là, dans quelle mesure la balance commerciale de la Communauté est influencée par les exportations d'acier.

La Haute Autorité a tiré de ces faits les conséquences qui s'imposent. Pour renforcer sa position concurrentielle sur un marché où la concurrence se fait de plus en plus aiguë, l'industrie sidérurgique devra développer sa capacité de rendement en améliorant la qualité de sa production.

\*

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etran-

gères, ayant été retenu à Bruxelles le 26 octobre par la réunion du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne, adressa le message suivant au congrès à Luxembourg :

## MESSAGE AU CONGRES

Il y a un an j'avais la satisfaction de pouvoir souhaiter la bienvenue à Luxembourg aux participants du 1<sup>er</sup> Congrès de l'Acier. L'expérience de cette assemblée tenue sous le signe du métal de la force ductile et de la solidité ancrée se renouvelle en 1965, une fois de plus sur l'invitation de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Imperturbable dans l'accomplissement de sa tâche, la Haute Autorité, forte de l'expérience acquise, entend servir les producteurs et les consommateurs en créant autour de l'acier, matière classique et traditionnelle, un courant de renouveau d'imagination créatrice et de prospection conquérante.

Effectivement les exposés faits il y a un an et les discussions qui les suivirent montrèrent à suffisance l'immensité du champ de recherches et d'essais s'ouvrant aux architectes et aux constructeurs pourvu que ceux-ci se donnent la peine de réagir contre l'incursion de nouvelles matières dans les chasses gardées de l'acier par une riposte en sens contraire. On n'a qu'à évoquer le secteur du mobilier de maison et de bureau pour se rendre compte de la vigueur de cette riposte.

Aux Etats-Unis, les grandes sociétés sidérurgiques ont axé leur publicité depuis longtemps sur les nouvelles utilisations de l'acier, ceci à titre individuel.

En Europe, grâce au groupement dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les producteurs disposent d'un organe central de recherche et de propagande.

En ce sens les traités ouvrent aux exécutifs européens, à côté de leurs attributions de politique économique générale, des perspectives de servir le progrès technique et commercial dans les domaines spécifiques particulièrement importants. Cette immersion dans la réalité économique et technique est un trait heureux de la Communauté issue du traité de Paris, qui ne devrait pas se perdre dans les fusions institutionnelles envisagées.

En servant les intérêts des producteurs et des consommateurs, les Communautés fondent sur des bases solides l'édifice politique qu'elles sont appelées à construire.

Je voudrais exprimer toute la satisfaction qu'éprouve le Gouvernement grand-ducal en rapport avec le choix de notre capitale comme lieu de cette rencontre sidérurgique. La place qu'occupe l'acier dans notre économie nationale, les longues traditions du travail du fer dans notre pays, le lustre dérivé du siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, tout cela donne à votre choix une justification.

Les Luxembourgeois accueillent le deuxième Congrès de l'Acier de grand cœur et lui souhaitent un succès non seulement immédiat mais retentissant dans ses prolongements futurs.

Pierre WERNER  
Président du Gouvernement du  
Grand-Duché de Luxembourg

\*

La séance solennelle d'ouverture du deuxième Congrès International de l'Acier eut lieu le 26 octobre au nouveau théâtre de la Ville de Luxem-

### Allocution de Monsieur Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

« Altesses Royales,

Votre présence à ce second congrès, organisé par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et tendant à promouvoir l'utilisation de l'acier, constitue pour nous tous le signe le plus évident de l'intérêt que vous portez à cette initiative prise pour la première fois l'année dernière.

Altesses Royales,  
Monsieur le Président du Parlement Européen,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Membres du Gouvernement grand-ducal de Luxembourg,  
Mesdames et Messieurs,

Il me semble qu'à l'occasion de ce grand congrès il convient de mettre en évidence le lien extrêmement logique qui unit les sujets soumis à votre attention cette année et ceux qui ont fait l'objet du premier congrès.

L'objet principal est toujours le même. Il consiste à faire en sorte que la principale industrie de base, la sidérurgie, devienne toujours plus compétitive vis-à-vis des nouveaux produits industriels qui manifestent une capacité concurrentielle particulière et surtout qu'elle soit en mesure de contribuer de plus en plus intensément au relèvement du niveau de vie, de créer constamment de nouvelles activités, de constituer en somme l'élément moteur principal de la collaboration entre les peuples d'une œuvre de paix et de progrès.

L'année dernière, nous avons fait porter notre attention sur les possibilités d'une utilisation de plus en plus étendue de l'acier dans le secteur de la construction. Il importait surtout de rechercher les moyens permettant à l'acier de concourir dans une mesure de plus en plus importante à la résolution d'un grand problème qui se pose encore à l'intérieur de la Communauté, c'est-à-dire de mettre tout en œuvre pour que, par l'utilisation de l'acier et en ayant largement recours aux techniques de la pré-

bourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique, du Président du Parlement Européen, du Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, du Président d'honneur et du Président de la Chambre des Députés luxembourgeois, de plusieurs membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, du Président de la Cour Supérieure de Justice, des représentants de la Ville de Luxembourg, ainsi que de nombreuses autres personnalités de la vie publique et du monde industriel.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par Monsieur Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

fabrication, l'on puisse accélérer la construction de logements et d'autres bâtiments. En outre, cet examen a servi et servira à dégager les moyens qui permettront à l'industrie de la construction de s'engager dans la voie d'une industrialisation de plus en plus poussée pour qu'elle sorte définitivement du cadre artisanal qui l'a caractérisé jusqu'à présent et pour qu'ainsi le bâtiment également accède au rang de grande industrie, sur un pied d'égalité avec les autres secteurs de production.

Mais, le congrès de l'année dernière où l'on s'était penché sur quelques aspects fondamentaux de l'utilisation de l'acier, a précisément permis de constater que d'autres problèmes encore doivent être résolus. Il s'agit notamment des problèmes de l'emploi de l'acier dans une industrie comme celle du bâtiment qui, avec beaucoup d'autres, peut être considérée comme une véritable industrie de transformation. C'est pourquoi, nous avons pensé devoir donner au congrès de ce jour un caractère je dirais logiquement préliminaire, même si chronologiquement il se situe à une date ultérieure par rapport aux sujets qui ont été traités l'année dernière.

Quelles sont les caractéristiques de base de l'acier ? Quelles sont ses possibilités dans la construction d'installations industrielles, la production de biens d'équipement, la production de biens de consommation ? Comment l'acier pourra-t-il non seulement défendre la position conquise jusqu'à présent, mais surtout pourra-t-il sauvegarder sa primauté qui aujourd'hui encore lui vaut la qualité d'élément de base des processus de transformation se déroulant dans les divers secteurs industriels.

Tel est le thème qui est soumis à l'appréciation des hommes de science, des techniciens, des représentants des services publics et des administrations, des architectes et de tous ceux qui, directement ou indirectement, intéressés à la production ou à l'utilisation de l'acier, ont en si grand nombre répondu à notre appel pour participer à ce second congrès.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions vivement.

Nous saluons et remercions en particulier, au début de ce second congrès de l'acier les représentants de la presse — représentants de la presse politique et représentants de la presse spécialisée — qui, apportant leur concours généreux, ont à nouveau témoigné de l'intérêt qu'ils attachent à l'initiative que la Haute Autorité a prise l'année dernière et qu'elle renouvelle aujourd'hui.

Le congrès sur l'utilisation de l'acier est en voie de devenir la plus importante manifestation publique de la Haute Autorité, mais pour lui donner une signification encore plus large et une importance plus évidente, la Haute Autorité a décidé cette année d'offrir la présidence du Congrès à Monsieur Etzel qui dans le passé a bien mérité de la Haute Autorité en sa qualité de membre et de vice-président et qui aujourd'hui encore, assumant d'autres responsabilités publiques, manifeste sa solidarité vis-à-vis de la Haute Autorité et apporte le concours de son intelligence et de son expérience.

Nous remercions Monsieur Etzel d'avoir bien voulu accepter notre invitation et sommes heureux qu'il consent à assumer la présidence du second congrès de l'acier.

## Allocution de Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement

« Altesses Royales,  
Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je voudrais vous présenter les excuses de notre Premier Ministre, Monsieur Pierre Werner qui regrette vivement de ne pouvoir à cette séance solennelle d'ouverture de votre Congrès, vous adresser la parole, ainsi qu'il en avait l'intention. Mais, ayant dû se rendre dans la Capitale d'un pays voisin pour y suivre une importante réunion européenne, il m'a prié de vous souhaiter à tous la bienvenue au nom du Gouvernement.

Voici donc pour la deuxième fois qu'a lieu chez nous sur l'initiative de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ce grand Congrès, remarquable par son thème général autant que par la qualité et le nombre de ses participants.

Notre hommage s'adresse à vous tous que nous sommes heureux d'accueillir comme nos hôtes. Et il vise spécialement votre président, Monsieur le Ministre Franz Etzel qui à maintes reprises a su témoigner d'une amitié sincère pour notre pays. Sa présence au siège présidentiel donnera sûrement à vos réunions un lustre particulier. Nanti de toutes les qualités qui font un bon président : autorité, compétence, expérience et doigté, il saura garantir un déroulement exemplaire de vos travaux.

Mesdames et Messieurs ! Je ne voudrais certes pas nous faire passer comme des outrecuidants, mais je ne puis m'empêcher de penser que nul autre pays ne pourrait avoir une vocation plus solide que le

Si, en conclusion, je peux encore me permettre de formuler une pensée de caractère de politique générale, il faut savoir également que par le second congrès de l'acier, dans une phase incertaine de l'intégration économique de l'Europe, la Haute Autorité tient à montrer par cette seconde manifestation qu'elle estime, de même que les deux autres commissions de Bruxelles, que le meilleur moyen de contribuer efficacement à résoudre les problèmes vitaux avec lesquels les européens se trouvent confrontés est de s'en tenir scrupuleusement à la lettre et à l'esprit des Traités qui les régissent. Or, ce second congrès également répond parfaitement à la lettre et à l'esprit du Traité de Paris en ce qu'il impose à la Haute Autorité le devoir de susciter dans l'opinion publique de la Communauté et sur le plan mondial de l'intérêt pour toutes les nouvelles utilisations des produits qui relèvent de notre responsabilité et de notre compétence. »

En l'absence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, c'est Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, qui s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales et à la brillante assistance au nom du Gouvernement luxembourgeois :

nôtre pour prétendre à l'honneur d'accueillir votre Congrès. Notre économie, durant de longues décennies était basée tout entière sur la production du fer et de l'acier. Malgré une diversification industrielle assez poussée dans les dernières années, l'activité sidérurgique est toujours et restera largement dominante. Elle est le facteur socio-économique par excellence dont dépend non seulement le degré d'occupation d'une partie importante de la population, mais le bien-être matériel général du pays. L'ensemble de la collectivité nationale est affecté d'une façon plus ou moins évidente par les variations du volume et des conditions de la production et de la commercialisation de l'acier.

Nul pays plus que le nôtre ne doit être passionnément attentif au thème de votre Congrès.

Nul pays plus que le nôtre ne doit ardemment souhaiter qu'à la suite de vos délibérations s'ouvrent de nouvelles voies pour l'utilisation de l'acier, matière noble par excellence puisqu'elle est le fruit conjugué du métal, de l'ingéniosité des techniciens, de l'esprit d'entreprise et du labeur humain.

La vocation du Luxembourg à attirer chez lui le Congrès international de l'Acier, trouve certes une cause plus valable encore dans le fait que depuis sa fondation, la Communauté Européenne pour le Charbon et l'Acier a été domiciliée chez nous.

Votre Congrès apparaît comme l'une des réalisations les plus spectaculaires de la CECA des dernières années.

Confrontée avec des problèmes nombreux et difficiles, celle-ci a su tirer sa force non seulement du pacte qui l'a fondée et des pouvoirs concédés à ses

organes supranationaux, mais aussi d'incontestables succès qui ont frappé l'opinion européenne et mondiale. Elle n'a pas négligé l'une des idées maîtresses du Traité de Paris, en cherchant à promouvoir et élargir la consommation de l'acier et à en populariser l'usage, en vue d'améliorer le niveau de vie des quelque 180 millions d'Européens pour lesquels elle a été créée. L'assertion inscrite au fronton de votre Congrès „L'Acier crée l'Avenir” n'est-elle pas devenue comme une hantise même pour les pays en voie de développement.

L'hommage que je voudrais exprimer à l'action de la Haute Autorité procède ainsi de notre satisfaction de voir germer et prendre corps autour de cette importante institution, tout un ensemble d'activités, idées, études et recherches.

Comme l'an dernier, cette rencontre de Luxembourg a de nouveau un caractère spécial, une originalité particulière. Elle réside dans deux faits.

D'abord dans celui que les données techniques et économiques dont vous débattrez se situent dans un cadre international très vaste auquel des liens spéciaux avec l'Europe confèrent une atmosphère particulière. J'estime que la conscience que vous prendrez de ce fait sera dans vos esprits une source d'inspiration, qu'elle constituera un ressort puissant pour vos débats.

Et ce qui donne ensuite de l'originalité à cette rencontre, c'est que votre assemblée est multiple et variée. Parmi vous il n'y a pas seulement des techniciens et des savants travaillant dans les usines et laboratoires, mais aussi ceux de vos confrères, ingénieurs, esthètes, architectes, économistes avec lesquels vous échangerez les résultats de vos recherches. De ces communications et de ces échanges de connaissances naîtront de nouvelles idées qui découvriront de nouvelles voies pour l'utilisation de l'acier dans les domaines les plus divers.

Par ailleurs je veux voir dans ce congrès une contribution importante pour la cause du rapprochement de nos États et peuples. Par suite d'une série d'événements qui se sont produits au cours du deuxième semestre de cette année, il est devenu évident que l'Europe vit actuellement en régime de crise. Les perspectives les plus immédiates sont jugées par beaucoup dans une vue pessimiste des choses.

Toutefois n'avons-nous pas de bonnes raisons de garder confiance dans le bon sens et le réalisme des hommes chargés en cette occurrence des plus lourdes responsabilités ?

Ce Congrès, qui par le nombre des pays participants déborde largement au delà du cadre de la Petite Europe, n'ouvre-t-il pas une vue saisissante sur les réalités d'aujourd'hui et de demain ? Il entreprend tout de même l'examen de questions qui sont du plus haut intérêt pour nos pays et qui ne sauraient trouver leur solution que par une collaboration internationale étroite.

Ne vise-t-il pas finalement à établir une coopération et une entente dépassant de loin le cadre de l'Europe des Six qui, un jour pas trop lointain, il faut l'espérer, sera relayé par une Europe plus vaste

répondant encore mieux aux aspirations profondes de nos peuples ?

Vos travaux n'auront-ils pas une résonance au-delà de notre Continent puisqu'aussi bien vous entendez traiter des problèmes de l'utilisation de l'acier dans les pays en voie de développement ?

Les oppositions et contradictions politiques ne pourront indéfiniment tenir devant les réalités économiques. Ce sont celles-ci qui garantissent le bien-être des hommes en les faisant bénéficier des avantages d'une production qui nous réserve des développements prodigieux.

J'en termine avec le vœu qu'un plein succès soit réservé à votre Congrès et qu'il parvienne aux buts que lui ont assignés ses initiateurs ! Mais aussi que par delà, loin de susciter des rivalités et jalousies stériles, il ouvre la voie pour une expansion nouvelle et pacifique ! »

Après l'allocution du Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Roger Reynaud, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., prononça un discours sur le thème : « Considérations techniques et économiques relatives aux procédés de transformation de l'acier. »

Le discours d'ouverture fut enfin prononcé par Monsieur Franz Etzel, Président du congrès. Il fut consacré au thème : « L'acier dans le monde de l'avenir. »

À la suite de cette séance d'ouverture, les participants assistèrent à un exposé de Monsieur Warren E. Swanson, Vice-Président de la North American Aviation Company, qui traita le sujet suivant : « Applications technologiques dans le domaine de l'utilisation de l'acier des résultats de la recherche aérospatiale. »

Au cours des travaux du Congrès International de l'Acier, les différents sujets d'étude furent répartis sous plusieurs rubriques principales qui furent traitées par quatre commissions spécialisées. Ces sujets étaient : 1) « L'acier et l'Industrial Design »; 2) « La surface de l'acier »; 3) « Le formage à froid de l'acier »; 4) « Les méthodes modernes d'assemblage de l'acier. »

Pour ces sujets d'étude, la Haute Autorité de la C.E.C.A. avait invité des rapporteurs qualifiés du monde entier qui firent des exposés sur les différents thèmes devant les commissions spécialisées.

C'est ainsi qu'au cours des travaux de la commission chargée d'étudier l'acier et l'« Industrial Design », des exposés furent faits sur les thèmes suivants : le rôle de l'« Industrial Design » dans l'industrie de transformation de l'acier; la fonction de l'« Industrial Design » dans la fabrication des biens d'investissement et des biens de consommation; l'« Industrial Design » dans les constructions en acier préfabriquées.

Au cours des travaux consacrés à la surface de l'acier, des exposés furent faits sur les thèmes suivants : procédés de protection de la surface et leur application à la construction métallique, notamment dans la préfabrication; nouveaux procédés de galvanisation des bandes et tôles en acier; la diffusion

d'éléments d'alliage dans les surfaces d'acier; la résistance à la corrosion et formage des feuillards et tôles en acier revêtus de chlorure de polyvinyle; acier pour l'émaillage et émaillage de l'acier en une couche; aciers résistant aux influences atmosphériques au service de l'architecte; état de surface de l'acier inoxydable — production, maintien et entretien; protection cathodique de l'acier — principe de la protection électrochimique et ses possibilités d'emploi; le traitement chimique et peinture en continu; traitement de la surface des tubes d'acier; problèmes relatifs à la protection des produits laminés en acier dans la construction navale; évolution des normes relatives à la protection de l'acier par revêtement métallique; le progrès dans le domaine du fer-blanc.

Au cours des travaux consacrés au formage à froid de l'acier, des exposés furent faits sur les sujets suivants: synthèse des procédés techniques des ondes de choc et leurs domaines d'application; le formage à froid par ondes de choc provoquées par des explosifs ou par décharge électrique et marteaux-pilons à frappe rapide; formage à froid par pulsations magnétiques: l'emboutissage profond hydromécanique; augmentation systématique de la limite d'élasticité par déformation à froid, en particulier des profils légers à froid, règles de calcul prescrites aux Etats-Unis pour les éléments en tôle mince formés à froid.

La quatrième commission étudia les méthodes modernes d'assemblage de l'acier. Devant cette commission, des exposés furent faits sur: le choix des qualités d'acier pour la construction métallique et emplois analogues; le pliage de tôles en acier; le revêtement et boulonnage des tôles en acier; le collage de l'acier; les problèmes fondamentaux posés par la soudure des aciers modernes et leur solution scientifique;

### Allocution de Monsieur Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

« Monsieur le Président du Congrès,  
Mesdames, Messieurs,

Au terme de la première édition de ce congrès l'année dernière, la Haute Autorité pouvait craindre que son initiative ne soit caractérisée, pour employer une terminologie sidérurgique, par des structures excessivement fragiles, et que dans ces conditions la préparation d'une deuxième édition constitue une entreprise empreinte d'une témérité excessive.

Nous avons suivi attentivement le déroulement de cette deuxième édition, nous en avons entendu les conclusions techniques, et nous avons surtout minutieusement évalué la synthèse que vous venez d'en faire, Monsieur le Président. Il nous semble possible de conclure que ce deuxième congrès peut être considéré, pour la Haute Autorité, comme une appréciation positive de l'initiative qu'elle a prise et en même temps comme un encouragement à persévérer. Mais si la Haute Autorité doit elle aussi exprimer ses remerciements comme il est de mon devoir de le faire, c'est à vous, Monsieur le Président du Congrès,

les procédés semi-automatiques et automatiques de soudage des aciers faiblement alliés, alliés et inoxydables; les procédés de soudage de tôles minces en acier; les joints soudés de tubes en acier ordinaire ou en acier spécial; soudage des tôles en acier plaqué. Notons encore qu'une commission spéciale a étudié plus particulièrement les problèmes de l'acier dans les pays en voie de développement. Les travaux de cette commission spéciale furent présidés par Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire de l'Association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache.

Rappelons qu'en marge des travaux du Congrès International de l'Acier le Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois ainsi que le Président et les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier offrirent de brillantes réceptions en l'honneur des nombreux congressistes réunis à Luxembourg.

La séance de clôture du Congrès International de l'Acier eut lieu le 29 octobre.

Comme ce fut le cas déjà au terme du Congrès de 1964, les diverses commissions ont dégagé des communications et échanges de vues qui eurent lieu au cours de leurs travaux une série de conclusions qui furent l'objet d'une communication au cours de la séance de clôture par les présidents des commissions, MM. Misha Black (Grande-Bretagne), Albert Denis (France), Ugo Guerrera (Italie), René Paleners (Belgique) et Gaston Thorn (Luxembourg).

Au cours de la séance de clôture du Congrès de Luxembourg, des allocutions furent prononcées par M. Franz Etzel, Président du Congrès et M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

qu'elle se doit de les adresser en premier lieu. Votre personnalité d'homme politique, votre compétence dans divers secteurs de l'économie, mais surtout votre figure d'humaniste, ont contribué à ce que la deuxième édition de ce congrès, qui se présentait peut-être au début sous un aspect excessivement composite, prenne graduellement un caractère d'unité jusqu'à sa conclusion positive.

Nous vous en sommes reconnaissants, Monsieur le Président. Pour le reste, je me bornerai à souligner les paroles que vous avez prononcées au sujet des divers motifs de reconnaissance que nous devons avoir vis-à-vis de Leurs Altesses Royales, des autorités politiques et administratives du Grand-Duché de Luxembourg, de la presse qui nous a soutenus et continue de nous soutenir par sa compréhension et, en cas de besoin, par sa collaboration politique, vis-à-vis de tous ceux, dis-je, qui en même temps que nous ont pu créer le climat propre au déroulement optimal du congrès.

Mais qu'il me soit permis d'insister vivement, et en ce qui me concerne très amicalement, sur un

remerciement particulier, que je tiens à adresser au personnel de la Haute Autorité, largement représenté à la séance d'aujourd'hui.

Au cours de cette dernière année, la Haute Autorité n'a nullement négligé de s'acquitter, comme il est de son devoir, de ses obligations constitutionnelles, qui sont nombreuses et intenses, difficiles et parfois délicates du point de vue politique. Mais dans ce même laps de temps, le personnel de la Haute Autorité dans son ensemble, depuis les directeurs-généraux et surtout le directeur-général de l'acier, jusqu'au personnel d'exécution et au groupe de nos aimables secrétaires, a consacré pendant de longs mois des heures nombreuses à la préparation de ce congrès, et il me semble que ce zèle de sa part témoigne une fois de plus d'une authentique vocation européenne, à laquelle il est prêt à répondre à tout moment et en toutes circonstances. Et puisque nous nous rapprochons du jour où s'effectuera la fusion des exécutifs des trois communautés, il sera bon de déclarer solennellement ici que ceux qui, demain, auront la responsabilité de l'exécutif communautaire unique ne devront pas oublier le patrimoine intangible des droits de ce personnel de la Haute Autorité, donnant à ce patrimoine le témoignage d'une appréciation concrète et d'une reconnaissance positive.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre Congrès a eu cette année l'avantage de bénéficier de la participation de représentants d'Etats non européens, en majorité des Etats en voie de développement économique, dont beaucoup ont récemment accédé à l'autonomie politique et à l'indépendance nationale. Aucun de ces Etats ne peut être considéré comme gros producteur sidérurgique, bien que nombre d'entre eux fassent preuve d'un ardent désir de prendre des mesures et de mettre en œuvre des programmes en vue d'équiper leurs pays d'une infrastructure sidérurgique suffisante. Le président de la commission compétente a très justement souligné que, dans ce secteur, les problèmes politiques et les problèmes économiques doivent être considérés comme primant les problèmes purement techniques. Et puisqu'à ce congrès se sont établis des contacts aussi positifs entre techniciens et producteurs des pays industrialisés et experts des Etats en voie de développement, je voudrais rappeler aux premiers qu'ils ne doivent nourrir aucune crainte, même à longue échéance, en voyant les pays neufs s'acheminer en général d'une manière irréversible vers leur industrialisation et, en particulier, vers la création sur leur sol d'installations pour la production sidérurgique. A l'intérieur des nations fortement industrialisées également, on a toujours pu constater que les progrès de l'industrialisation de régions économiquement en retard, s'ils sont accomplis avec l'intelligence politique et la compréhension des problèmes économiques, se traduit par des avantages concrets pour les régions à l'économie plus développée.

Je pense que l'industrialisation des Etats en voie de développement offrira pendant de longues années à nos générations européennes des perspectives d'intervention financière, de collaboration économique et d'assistance technique propres à garantir que, paral-

èlement à la promotion des sociétés nationales des pays en voie de développement, on obtiendra aussi des résultats concrets d'ordre économique pour les producteurs des pays fortement industrialisés. C'est pourquoi nous pensons que cette première rencontre, si elle a surtout pu servir de moyen d'approche, devra se poursuivre ici et en d'autres lieux, de manière que les Etats non européens et surtout les Etats en voie de développement tirent profit de l'exécution par la Haute Autorité d'une de ses obligations institutionnelles, à savoir concourir, en diffusant le maximum d'informations, à la création de nouveaux emplois toujours plus nombreux, à l'amélioration du niveau de vie, d'abord dans les six pays membres, mais aussi, grâce à ce premier résultat, dans tous les Etats du monde.

Et puisque j'ai parlé ici d'informations, mettant l'accent sur l'une des obligations auxquelles la Haute Autorité est le plus tenu de se conformer, qu'il me soit permis d'affirmer que nous nous proposons de poursuivre dans cette voie, tout en étant parfaitement conscients de ce qu'à un certain niveau, l'activité d'information est étroitement liée à la recherche scientifique, ainsi que l'ont prouvé les résultats du Congrès.

Cette recherche scientifique que nous pouvons diviser en deux grands secteurs, la recherche fondamentale et la recherche appliquée, ou pour employer d'autres termes, la recherche scientifique et la recherche technique, constitue aujourd'hui l'un des pôles essentiels qui retiennent l'attention des responsables politiques du continent européen et de tous ceux qui ont conscience du fait que si l'Europe démocratique veut rester pour l'avenir la protagoniste de décisions politiques, il est absolument indispensable qu'elle soit en mesure, sous l'angle technique, sous l'angle du progrès industriel, de rattraper rapidement la distance qui aujourd'hui encore la sépare malheureusement de certains des grands pays tiers industrialisés.

Pour revenir au thème de ce deuxième congrès, il me semble possible d'ajouter que la Direction générale „acier" devra, surtout, être directement investie par la Haute Autorité d'un pouvoir d'initiative, de stimulation, de coordination de la recherche appliquée, c'est-à-dire de la recherche qui intéresse au plus haut point les promoteurs de ce congrès et qui est essentiellement inhérente aux tâches et aux institutions de la Haute Autorité. Je ne veux pas dire par là que la Haute Autorité est en mesure ou se propose de se substituer aux grands centres de recherches et aux instituts universitaires, dont heureusement l'Europe communautaire est richement pourvue, mais je veux simplement indiquer que la Haute Autorité a le devoir de faire en sorte que la variété des mesures, la multiplicité des propositions loin de s'opposer ou de se faire concurrence, se complètent au contraire réciproquement, afin de donner à la recherche scientifique dans l'Europe communautaire l'élan maximum et toute garantie possible de succès.

Il a également été fait allusion ici au fait que ce deuxième congrès ne peut constituer une fin en soi, qu'il faut, comme cela s'est déjà produit pour la première édition, que la Haute Autorité prenne d'autres

mesures; mesures que nous avons en partie prises et qui sont déjà bien connues des congressistes, mesures qui devront s'accompagner d'autres initiatives parce qu'elles devront, comme le Président Etzel nous l'a demandé, déboucher sur la troisième édition du Congrès.

C'est là une tâche dont la Haute Autorité devra encore examiner les aspects complexes et les difficultés inévitables, mais puisque nos décisions ne peuvent pas ne pas avoir un caractère collégial, je puis quant à moi prendre ici l'engagement solennel de proposer à mes collègues une décision tendant à ce que ce deuxième congrès soit suivi d'un troisième et que le Grand-Duché de Luxembourg reste d'une manière permanente le siège de ces congrès, quel que soit demain le siège de l'exécutif communautaire unique.

Au cours de ce congrès, nous nous sommes préoccupés d'établir le maximum de contacts, par l'instauration d'un dialogue qui a peut-être eu également ses côtés polémiques ou tout au moins dialectiques, entre chercheurs, techniciens, producteurs et surtout utilisateurs.

Il nous est apparu que cette composition du congrès doit être tenue pour la plus satisfaisante, non seulement parce qu'elle assure le concours de nombreuses énergies, mais encore parce qu'elle contribue au maximum à la réalisation du but essentiel recherché, à savoir un emploi toujours plus intense de l'acier en Europe et dans le monde. On devra en tenir compte lorsque l'on définira le thème du troisième Congrès. L'industrie chimique et pétrolière nous a déjà envoyé ses émissaires, demandant que la troisième édition du Congrès soit particulièrement consacrée à l'étude de l'emploi de l'acier dans ce grand secteur de l'industrie de base.

Je pense que c'est là une suggestion qui mérite la plus grande attention, sans oublier toutefois qu'il existe d'autres grandes industries de transformation, je pense ici, par exemple, à l'industrie des transports ou à une autre activité, l'agriculture, où l'acier est de plus en plus employé et où surtout s'ouvrent des horizons de plus en plus vastes pour de nouveaux moyens d'utiliser l'acier.

Si bien que nous pourrions aussi envisager que la 3<sup>e</sup> édition du congrès tienne compte de l'existence de groupes d'industries de transformation qui se trouvent en pleine expansion, cette expansion se traduisant par des perspectives sans cesse plus vastes d'utilisation de l'acier, et ainsi nous pourrions envisager l'hypothèse d'une 3<sup>e</sup> édition du congrès consacrée à l'étude d'une utilisation accrue de l'acier dans les industries en voie d'expansion, ce qui nous permettrait d'obtenir une participation encore plus large des utilisateurs de l'acier aux travaux de notre congrès, car c'est là notre fin essentielle : nous avons besoin que les utilisateurs d'acier maintiennent le plus de contacts possibles avec la Haute Autorité, que ces contacts soient pour le moins aussi nombreux et étroits que ceux existant avec les producteurs sidérurgiques, qui les établissent par le truchement de représentants nationaux, et qu'en somme l'utilisateur d'acier lui aussi, qui apparemment ne peut être considéré que

comme un agent périphérique de ce secteur économique, occupe au contraire une position centrale, celle de l'utilisateur de l'acier, élément indispensable par lequel cette industrie de base essentielle qu'est la sidérurgie pourra encore et toujours prédominer et se manifester.

Telles doivent être à mon avis les perspectives que nous offre la deuxième édition du Congrès, perspectives que nous ne pouvons pas ne pas interpréter dans le contexte des événements politiques, dont tous ne sont pas heureux, que l'Europe communautaire connaît actuellement; mais puisqu'il a été fait ici allusion à un texte de Paul Valéry, qu'il me soit permis à mon tour de paraphraser cette fois un vers du plus grand poète disparu de la France contemporaine. Je dirai donc que par cette manifestation de notre part et tous les autres témoignages d'activité et de ferveur qui proviennent soit de notre Communauté, soit des Communautés sœurs de Bruxelles, nous cherchons d'une manière positive à démontrer que si le vent de cette crise de l'Europe communautaire s'est levé, les Communautés tentent néanmoins de vivre et sont certaines que leur vitalité l'emportera sur l'incertitude des hommes, sur les polémiques des politiciens, sur les ressentiments des États nationaux, et que ces Communautés sont sûres que leurs travaux, exécutés dans une bonne foi absolue, sont destinés demain à être le point de départ de la reprise d'une progression toujours plus positive et féconde. Je pense que, sans aucune distinction de nationalité, les Européens et les non-Européens ici présents seront d'accord avec nous pour estimer que la survivance active des Communautés représente une condition indispensable pour que l'Europe, qui a déjà réalisé son intégration économique, transforme cette même intégration en une unité authentique et fasse de cette unité authentique la base d'une intégration ultérieure de caractère politique. Mais en disant cela, nous sommes peut-être allés au-delà du sujet dont nous devons traiter aujourd'hui. Je crois que nous pouvons conclure, chacun d'entre nous retournant demain à ses propres responsabilités, les chercheurs dans leurs instituts et leurs universités, les producteurs dans leurs usines et leurs ateliers; les utilisateurs à leur activité industrielle et à leurs transactions commerciales, et nous poursuivant avec nos collaborateurs notre tâche communautaire. Tous ensemble, chacun à son poste, nous aurons apporté et nous apporterons certainement notre contribution pour que soit surmontée cette parenthèse fâcheuse.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à la fin de cette deuxième édition du Congrès, notre pensée va à celui qui, l'année dernière encore, était ici avec vous, je veux parler de Paul Finet, qui a été membre de la Haute Autorité depuis sa création et même pendant un certain temps président, et que la mort nous a récemment enlevé. Il me semble logique et juste de ne pas oublier l'exemple d'un homme qui, comme Paul Finet, après avoir consacré les années de sa jeunesse et de son âge mûr à l'organisation démocratique des masses ouvrières, a finalement dédié la dernière partie de sa généreuse existence à la direction et à la participation directe aux travaux de notre Haute Autorité.

En même temps que son souvenir, nous voulons évoquer celui de nos autres collaborateurs, de tout niveau, qui malheureusement nous ont aussi quittés pour toujours. Je ne pense pas que ce soit là une note douloureuse, je pense que ce n'est qu'un aspect de nos vicissitudes humaines auxquelles il n'est pas légitime de vouloir se soustraire. Mais puisqu'il faut tenter de vivre, disons que la Haute Autorité, Monsieur le Président, examinera sans tarder et très probablement dès sa prochaine réunion, c'est-à-dire, si je ne me trompe pas, dans sa séance du 10 novembre, les résultats de ce deuxième Congrès.

Je vous assure d'ores et déjà qu'elle tiendra dûment compte des encouragements et des conseils qui lui ont été prodigués au cours des journées d'hier et d'aujourd'hui et qu'elle fera en sorte que les espoirs légitimes ne soient pas déçus, pour que le troisième Congrès sur l'utilisation de l'acier s'annonce si possible sous des auspices de sécurité absolue et de succès éclatant. »

\*

En marge du deuxième Congrès International de l'Acier, la Haute Autorité de la C.E.C.A. avait organisé, tout comme l'année passée, un Festival du Film Sidérurgique Européen.

En effet, le succès remporté par le 1<sup>er</sup> Festival du Film Sidérurgique Européen, qui a eu lieu en 1963 à Luxembourg, l'attention avec laquelle il a été suivi par la critique des pays européens, le profit en matière de publicité, de relations industrielles, de politique industrielle qu'en ont tiré les participants à la manifestation, ont incité la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier à organiser, du 24 au 27 octobre 1965, un deuxième Festival cinématographique européen, consacré aux films documentaires sur la sidérurgie.

Deux journées de projection et une soirée de gala furent prévues pour la représentation des films allemands, belges, français, italiens, néerlandais et luxem-

bourgeois qui concurrèrent pour l'attribution des prix.

Cinq prix furent attribués par un jury international dont firent partie des critiques cinématographiques, des représentants des associations professionnelles pour le secteur sidérurgique de chaque pays de la Communauté, ainsi que des membres de la Haute Autorité : un Grand Prix pour le meilleur film, un Premier Prix pour chacune des quatre catégories dans lesquelles furent groupés les films (catégories des films d'information générale et spectacle pur; des films techniques; des films sur les relations industrielles; des films sur l'utilisation de l'acier).

Le jury du deuxième Festival du Film Sidérurgique Européen a attribué les prix suivants dans sa délibération finale à Luxembourg le 25 octobre 1965:

Le Grand Prix du Festival au film allemand : « Nur der Nebel ist grau », présenté par la « August Thyssen-Hütte A. G. »; le Premier Prix de la section « Films d'information générale et spectacle pur » au film néerlandais « Staal aan Zee », présenté par la « Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken NV »; le Premier Prix de la section « Films techniques » au film français « Pompey, Aciers Spéciaux », présenté par la « Société des Aciéries de Pompey »; le Premier Prix de la section « Films sur l'utilisation de l'acier » au film luxembourgeois « Structures », présenté par la Société « Hadir »; le Premier Prix de la section « Usines Nouvelles » au film italien « Una Storia Comincia », présenté par la « Italsider S.p.A. »; le Prix spécial de la « Meilleure sélection » à l'ensemble des films présentés par les entreprises italiennes; un Prix spécial au film « Sidérurgie », présenté par la « Chambre syndicale de la sidérurgie française »; un Prix spécial au film « La tôle galvanisée » présenté par les producteurs de tôle galvanisée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; une Mention spéciale au film allemand « Stahl lebt mit », présenté par la « Beratungsstelle für Stahlverwendung ».

## La Journée de Commémoration Nationale 1965

Le 10 octobre 1965, la Nation luxembourgeoise a fêté sa traditionnelle Journée de Commémoration Nationale.

Dans toutes les villes du pays des manifestations patriotiques eurent lieu en présence des autorités civiles, militaires et religieuses, des diverses organisations et associations locales et de la population.

Voici le texte de la proclamation publiée par le Gouvernement à la veille de la Journée de Commémoration Nationale :

### PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

Au milieu d'un monde en transformation où les continents, les pays et les peuples cherchent de nou-

velles voies, où s'affrontent les opinions et les volontés, où les désaccords dégénèrent parfois même en conflits ouverts, il est nécessaire pour nous de détourner le regard du présent désordonné et de l'avenir incertain. Il faut nous arrêter un instant pour regarder en arrière et prendre conscience des valeurs qui constituent notre patrimoine et qui représentent les fondements essentiels de notre Communauté nationale.

La Journée de Commémoration Nationale nous fournit aujourd'hui cette occasion. C'est la journée où nos pensées se tournent vers nos morts, vers nos héros. C'est la journée pendant laquelle nous nous rappelons le dur combat qu'ils ont mené pour la sauvegarde de notre existence nationale et pour le triomphe du droit et

de la justice humaine et sociale. Nous nous inclinons avec respect sur leurs tombes et nous honorons leur souvenir. C'est à leur exemple que nous pouvons puiser les forces nécessaires pour continuer dans la voie que mène vers la liberté, le progrès et la civilisation humaine.

Le Gouvernement invite tous les Luxembourgeois à célébrer la Journée de Commémoration Nationale avec la dignité et la fierté qui correspondent aux sacrifices de nos héros et de nos morts.

#### Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner  
Henry Cravatte  
Emile Colling  
Pierre Grégoire  
Albert Bousser  
Antoine Wehenkel  
Marcel Fischbach  
Antoine Krier  
Jean-Pierre Buchler  
Raymond Vouel

A Luxembourg-Ville, les cérémonies marquant la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service solennel célébré en l'église cathédrale par Monseigneur Alfred Mille, prévôt du chapitre de la cathédrale, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Président de la Chambre des Députés, du Président, du Vice-Président et de plusieurs Membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, du Président de la Cour Supérieure de Justice, plusieurs Conseillers de Gouvernement, des Chefs des Administrations du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, des représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que d'importantes délégations du Conseil de l'Ordre de

la Résistance, de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois, de la Ligue des Prisonniers et Déportés Politiques, des diverses associations d'anciens combattants, de résistants, d'enrôlés de force, de mutilés de guerre, des mouvements de jeunesse et des élèves des établissements d'enseignement moyen entourés des membres du corps enseignant.

Le programme musical du service religieux fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame sous la direction de Monsieur l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées devant le Monument du Souvenir par Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, au nom du Gouvernement, et par Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de Luxembourg, au nom de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, tandis que la « Sonnerie aux Morts » fut exécutée par la musique militaire. La cérémonie qui se déroula en présence d'une foule importante, fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Un imposant cortège se rendit ensuite au cimetière Notre-Dame où des fleurs furent d'abord déposées au Mausolée du Soldat Inconnu par le Gouvernement et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg. Une dernière cérémonie eut lieu alors devant la Croix de Hinzert. Après la bénédiction de la tombe par Monseigneur Alfred Mille, des fleurs furent déposées devant la Croix de Hinzert par le Gouvernement, l'Administration communale de la Ville de Luxembourg et la Ligue des Prisonniers et Déportés Politiques.

Cette émouvante cérémonie de la Journée de Commémoration Nationale prit fin par l'exécution de la « Sonnerie aux Morts » et de l'hymne national.

## La Réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles

Les 25 et 26 octobre 1965, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne s'était réuni au Palais des Congrès à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Colombo, Ministre italien du Trésor.

A cette réunion prirent part, pour la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Schröder, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Schmucker, Ministre des Affaires Economiques; pour la Belgique Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, MM. les Ministres Heger et Fayat; pour l'Italie Monsieur Colombo, Ministre du Trésor, et Monsieur Ferrari Agradi, Ministre de l'Agriculture; pour le Luxembourg Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de

l'Economie Nationale; pour les Pays-Bas Monsieur Luns, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Biesheuvel, Ministre de l'Agriculture.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration publiée à l'issue de la réunion à Bruxelles :

« 1) Au cours du conseil des ministres qui s'est tenu à Bruxelles les 25 et 26 octobre, un échange de vues approfondi a eu lieu sur le contenu du mémorandum présenté le 22 juillet 1956 par la commission et sur la situation générale de la Communauté depuis le conseil du 30 juin;

« 2) Les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas réaffirment solennellement la nécessité de poursuivre l'exécution des traités de Paris et de Rome dans la fidélité aux principes qui y sont

contenus et en vue de réaliser la fusion progressive de leurs économies nationales tant industrielles qu'agricoles. Seule cette politique peut permettre à l'Europe de s'épanouir, d'augmenter le niveau de vie de sa population et d'assurer son rayonnement dans le monde. Ils estiment que la solution des problèmes devant lesquels les communautés se trouvent placées doit être trouvée dans le cadre des traités et de leurs institutions.

« Ils sont convaincus que les négociations interrompues le 30 juin doivent être reprises aussi rapidement que possible. A cet effet, les délégations ont examiné les suggestions contenues dans les deux parties du mémorandum de la commission. Elles ont marqué leur accord sur les principes fondamentaux qui, à leur avis, doivent permettre de faire aboutir la négociation à six.

« Elles ont chargé le président du conseil d'en faire part au gouvernement français et de lui adresser un appel pressant pour qu'il reprenne sa place au sein des institutions de la Communauté. Elles sont con-

vaincues qu'il sera possible dès lors, suivant les procédures communautaires, d'adopter les règlements nécessaires, pour parfaire la politique agricole commune dans le cadre du développement harmonieux de la Communauté.

3) « Les délégations, tenant compte des déclarations faites le 9 septembre par le président de la République française et le 20 octobre par le ministre français des affaires étrangères, ont en outre chargé le président du conseil d'inviter, dans le cadre du traité de Rome, le gouvernement français à se joindre à ceux dans une séance extraordinaire du conseil des ministres à Bruxelles. Cette séance pourrait se tenir exceptionnellement en présence des seuls ministres, comme le prévoit le règlement intérieur du conseil. L'ordre du jour devrait porter uniquement sur un examen de la situation générale des communautés.

« Il serait hautement souhaitable que cette séance puisse se tenir aussitôt que possible. »

## L'Inauguration du Mémorial National de l'Évasion à Differdange

Les 2 et 3 octobre 1965 eurent lieu à Differdange, sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc et en présence des membres du Corps diplomatique, des autorités civiles, militaires et religieuses ainsi que des associations d'anciens combattants et de résistants, diverses cérémonies marquant l'inauguration du Mémorial National de l'Évasion.

Ces deux journées commémoratives de la résistance, organisées par l'Entente des Résistants de la

commune de Differdange, furent placées sous les auspices du Gouvernement luxembourgeois et de la Ville de Differdange.

Nous reproduisons ci-après le texte d'un message de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui a été publié dans le programme officiel édité à l'occasion de ces manifestations patriotiques.

### Message de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Differdange revit en ces jours d'octobre 1965 le souvenir d'un aspect de la Résistance luxembourgeoise de la deuxième guerre mondiale : l'activité de nos passeurs et filières. La dépouille mortelle d'un de leurs camarades mort à l'ennemi est rapatriée au milieu des honneurs militaires et ensevelie en terre luxembourgeoise. Un monument est inauguré qui perpétuera et exaltera l'héroïsme de ceux qui s'étaient dévoués à faire évader de l'emprise mortelle de l'occupant nombre de persécutés luxembourgeois et alliés.

L'évasion, quelle chose admirable ! Le passage vers la liberté, quelle merveilleuse promesse ! Elle est facile à réaliser en temps de paix. Mais en temps de guerre, ce fut une audacieuse entreprise. Des patriotes luxembourgeois, portés par les mêmes convictions, les mêmes aspirations et la même témérité s'étaient rivos ensemble durant les années 1940 à 1945 en une chaîne unique, solide, dont chaque maillon devait être de forte trempe, parce que chaque

maillon avait à supporter les mêmes responsabilités et courait les mêmes risques que la chaîne entière.

Ils avaient organisé les filières secrètes, clandestines, reliées aux réseaux français par où s'échappèrent ceux que l'ennemi recherchait pour les abattre. Aux yeux de l'occupant l'activité de nos passeurs et filières était une multiple trahison et le risque qu'ils couraient était proportionné au châtimeut fixé à leur multiple faute.

Dans l'ensemble de la Résistance nationale luxembourgeoise l'activité des filières et passeurs avait un double résultat et, partant, une double importance.

D'abord ils sauvèrent la vie de quelque douze cents hommes. C'est un actif bien appréciable qui est tout à l'honneur de nos filières. Mais leur activité avait un effet moral également important. Car avant tout l'existence de ces réseaux d'évasion apportait à la Résistance luxembourgeoise un fondement d'assu-

rance, une réserve d'espoir, à laquelle aucune entreprise dangereuse ne peut renoncer. L'existence des réseaux d'évasion était la dernière chance de repli, l'ultime refuge, la retraite possible sur des positions sûres, imprenables et supposées invulnérables. L'évasion et la disparition dans les réseaux de la clandestinité étaient le refuge stratégique de nos combattants.

Plus la guerre durait et plus se développaient les contacts de nos filieristes et passeurs avec leurs collègues au-delà de la proche frontière française. Avec le temps se perfectionnaient leurs méthodes, leurs techniques, leur discipline, comme le montrent les pages de cette publication qui retracent l'histoire de l'évasion.

Dans le monde des ténèbres dans lequel nous vivions et luttons les artisans de l'évasion possible allumaient des lumières d'espoir.

Ainsi l'évasion organisée devint peu à peu pour notre Résistance nationale un de ses fondements, un de ses ressorts les plus puissants. Nos passeurs et filieristes peuvent s'enorgueillir d'avoir joué ce rôle important en apportant à la Résistance luxembourgeoise une garantie sur laquelle elle pouvait s'élever et de laquelle elle pouvait se nourrir.

## **Les Funérailles Militaires d'Eugène Léger, Lieutenant des Forces Françaises Combattantes**

Les cérémonies débutèrent le 2 octobre par les funérailles militaires du Lieutenant des Forces Françaises Combattantes, Eugène Léger, né à Differdange le 14 avril 1919 et assassiné par la Gestapo le 18 décembre 1944 à la prison de Linz.

Ce premier passeur d'une filière d'évasion differdangeoise et agent du B.C.R.A. français avait opéré particulièrement en 1941 comme passeur de prisonniers de guerre français et d'évadés luxembourgeois.

Arrêté une première fois en avril 1942, il prit la fuite et signa un engagement volontaire aux Forces Françaises Combattantes. Il devint plus tard agent du réseau MITHRIDATE, chargé de mission de 2<sup>e</sup> classe.

Arrêté une seconde fois en avril 1944 et accusé d'intelligence avec la France Combattante, il réussit à s'évader une nouvelle fois au mois d'octobre de la même année, mais il fut arrêté peu après à Linz et assassiné.

Inhumé primitivement à Linz sous le faux nom de Guy Lafont, sa dépouille mortelle fut réinhumée le 16 janvier 1950 dans la nécropole nationale de Cernay, en Alsace.

Des recherches assidues menées depuis 1951 par la famille du disparu, le S.R.A. PI-MÉN, la Mission luxembourgeoise de Recherches en Allemagne et le Ministère des Anciens Combattants à Paris, aboutirent le 11. 3. 1965 à la découverte inattendue de la tombe du nommé Guy Lafont.

Exhumé le 20 juillet 1965 pour identification, le corps reposant dans la tombe sous le nom de Guy

Differdange fut un des points centraux, l'un des passages les plus fréquentés de l'évasion collective.

Wiltz est la ville d'où la grève nationale de 1942 prit son essor. Wiltz a le Monument National de la Grève. — Esch-sur-Alzette s'enorgueillit d'avoir joué dans la Résistance luxembourgeoise un rôle capital. Esch-sur-Alzette a le Musée de la Résistance. — Differdange peut être fier d'avoir maintenant son Mémorial National de l'Evasion.

Je félicite les promoteurs et les réalisateurs de cette initiative. Le monument composé de poutrelles d'acier qu'ont forgé les travailleurs à l'usine de Differdange fixera désormais les idées et retiendra les regards. Il exaltera dans le sens que je viens de définir le rôle spécial, l'importance fondamentale de l'évasion et de ses artisans. Aux générations des futurs Luxembourgeois, ce monument enseignera les leçons de dévouement et de courage patriotique si précieux aux pays qui veulent, comme le nôtre, continuer à vivre dans l'honneur et dans la liberté.

Pierre WERNER,  
Ministre d'Etat.

Lafont a été reconnu comme étant celui d'Eugène Léger.

Rappelons que par arrêté du 21. 10. 1947, le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées Françaises prononça l'homologation au grade de lieutenant à titre posthume en faveur d'Eugène Léger. Le 28. 3. 1951, le Ministre français de la Guerre le cita à l'ordre de l'Armée et lui attribua la Croix de Guerre avec Palmes.

Le texte de cette citation est le suivant : « Luxembourgeois qui s'est rallié à la cause alliée en organisant un réseau de renseignements au Luxembourg, en parfaite coordination avec une organisation de la France, assurant les liaisons les plus périlleuses avec un courage et un dévouement qui ont fait l'admiration du chef du réseau. Arrêté à la frontière luxembourgeoise en avril 1944. A droit à la reconnaissance de la France. »  
Signé Jules Moch.

Ajoutons ici que par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1965, la Croix de l'Ordre de la Résistance a également été conférée à titre posthume à M. Eugène Léger.

Les funérailles militaires eurent lieu en présence de M. Berthold Langenbach, représentant Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France à Luxembourg, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail, Monsieur Jean Gallion, Député-Maire de Differdange, entouré de Monsieur Pierre Gansen, Bourgmestre honoraire, des membres du collège échevinal et du conseil communal de Differdange, de

nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

L'imposant cortège funèbre traversa les artères principales de la Ville de Differdange en direction du cimetière. Tout le long du parcours, emprunté par le convoi, la population recueillie était massée pour rendre un dernier hommage à ce héros dont la dépouille mortelle a été ramenée dans sa patrie pour reposer dans sa terre natale.

Parmi les invités d'honneur on remarquait également une importante délégation de représentants officiels de nombreuses villes et localités françaises qui avaient donné aide et refuge aux évadés luxembourgeois au cours de la seconde guerre mondiale.

Au cimetière de Differdange les prières furent dites par Monsieur l'Abbé Pierre Roos, curé de Differdange devant le cercueil entouré d'officiers luxembourgeois, de compagnons de lutte d'Eugène Leger, d'un détachement d'honneur de la Force armée luxembourgeoise, des porte-drapeaux des anciens combattants et des diverses associations patriotiques. Des oraisons funèbres furent prononcées ensuite par Monsieur Josy Gœrres, Président du comité organisateur et par Monsieur Albert Nosbusch, au nom des Luxembourgeois exilés et réfractaires groupés dans la région de Roanne.

Après l'exécution des hymnes nationaux français et luxembourgeois, trois salves d'honneur furent tirées par un peloton de la Force armée, puis des couronnes de fleurs furent déposées devant le cercueil d'Eugène Leger. Les personnalités et une très nombreuse foule défilèrent ensuite une dernière fois devant la dépouille mortelle du Lieutenant des Forces Françaises Combattantes, Eugène Leger.

La journée du 3 octobre débuta par une messe solennelle célébrée en l'église paroissiale de Differdange à la mémoire des héros morts pour la Liberté.

A l'issue du service religieux, une réception fut offerte à l'hôtel de ville par la municipalité de Differdange en l'honneur des nombreux invités et des familles des passeurs, des filieristes et des évadés differdangeois, morts pour la patrie.

Vers 15 heures, un imposant cortège composé des musiques et des détachements militaires luxembourgeois et français, des associations d'anciens combattants et de résistants ainsi que des diverses sociétés locales, se dirigea vers la Place de France, où a été érigé le Mémorial National de l'Evasion.

Parmi les associations d'anciens combattants et de résistants qui prirent part à ces fêtes commémoratives, on remarquait :

Association « Rhin et Danube », Amicale de la Première Armée Française, de Metz; Association des Anciens Combattants Volontaires de la Résistance d'Arbois; Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance Française, de Metz; Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Longwy; Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, de Longwy; Royal Air Forces Escaping Society, de Londres; Association des Anciens Combattants Lu-

xembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations-Unies; Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française; Association des Anciens Militaires de l'Armée Française au Grand-Duché de Luxembourg; Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois; Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois; Les Insoumis et Armée Secrète, Groupement de Résistance, d'Action et de Presse Clandestine; Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques L.P.P.D.; Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois; Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge au Grand-Duché de Luxembourg; 1131<sup>e</sup> Section de Médaillés Militaires du Grand-Duché de Luxembourg; Service de Renseignements et d'Action des Patriotes Indépendants Luxembourgeois S.R.A. PI-MEN.

La cérémonie d'inauguration du Mémorial National de l'Evasion eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique, Monsieur Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail, Monsieur Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, le Député-maire de Differdange, Monsieur Jean Gallion, entouré du bourgmestre honoraire et des membres du collège échevinal et du conseil communal, Monseigneur Jules Jost, représentant Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, Messieurs les Généraux Wiltz et Quinche, de Metz, le Colonel Bouillet, de Metz, le Colonel Duhazé, Président de l'Association des Anciens Combattants Médaillés Militaires et Anciens Militaires de l'Armée Française au Grand-Duché de Luxembourg, le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, le Lieutenant-Colonel Emile Krieps, Président de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois, les Lieutenants-Colonel Robinet et Knaff, Monsieur Planchet, Vice-Président du Conseil municipal de Paris, Monsieur Poux, Conseiller Général du Jura, ancien Maire d'Arbois, Monsieur Bassompierre, Maire de Longwy, Monsieur Bouillon, Maire adjoint de Villerupt, Monsieur Dody, Conseiller municipal de Besançon, Monsieur Dubois, Maire adjoint de Saint-Emilion, Monsieur Dufraisse, Maire adjoint des Ancizes-Comps, Monsieur Durand, Maire de Rougemont, Monsieur Fousson, Maire adjoint de Clermont-Ferrand, Monsieur Monal, Maire adjoint de Nancy, Monsieur Pessaud, Maire adjoint de Chalon-sur-Saône, Monsieur Piermantier, Maire adjoint de Hussigny, Monsieur Yfnard, Maire d'Audun-le-Roman, Monsieur Zolfo, Maire de Saulnes, Monsieur Almeter, Maire de Mont-Saint-Martin, Monsieur Gaby, Conseiller communal d'Arbois, Monsieur Drapier, Conseiller général et Maire de Longuyon, Monsieur Stalter, Conseiller communal de Hussigny, de nombreux députés et maires luxembourgeois, Monsieur Roger Wurth, Commissaire de district, les membres de la direction de la Société

Hadir, les représentants de la Gendarmerie et de la Police, le Président du Conseil de l'Ordre de la Résistance ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Les musiques de la Garde grand-ducale et du 151<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Mécanisée de Metz ainsi que l'harmonie municipale de Differdange prêtèrent leur concours à cette cérémonie.

## Allocution de Monsieur Josy Goerres, Président du Comité Organisateur

« Altesses Royales,

Au nom de l'Entente des Résistants de la Commune de Differdange, permettez-moi de vous exprimer notre fierté et notre profonde gratitude de vous voir aujourd'hui parmi nous pour précéder à l'inauguration du Mémorial National de l'Évasion.

Monseigneur,

Nous sommes particulièrement heureux que ce soit par votre main que sera dévoilé tout-à-l'heure ce Mémorial. En effet, ensemble avec vos illustres parents, Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg, vous avez été, en prenant le lourd chemin de l'exil en mai 1940, à la fois les premiers évadés et, par cela même, les premiers résistants. La population de Differdange a hautement apprécié ce premier geste de résistance. Elle a montré sa loyauté envers la dynastie et la patrie lors des deux plébiscites camouflés du 10 octobre 1941 et de février 1942. Le pourcentage de ceux qui se sont opposés à ces manœuvres d'annexion a atteint un maximum peut-être inégale dans le reste du pays.

Altesses Royales,

En ce jour mémorable nous vous assurons tous de la loyauté et du profond respect que nous n'avons cessé de vous témoigner pendant les années cruciales de la deuxième guerre.

Altesses Royales,

Excellences,

Chers amis de l'étranger,

Chers camarades de la Résistance,

Mesdames, Messieurs,

Le Mémorial qui sera inauguré tout-à-l'heure tel que l'a conçu l'artiste, Monsieur Jacques Dolar, nous frappe par la pureté et la simplicité de ses lignes. Dans son abstraction il devra symboliser un acte héroïque qui s'est répété plus d'un millier de fois, souvent même sur le sol que nous foulons en cet instant même : un homme résolu, courageux, un passeur, presse le pas, montre du bras le chemin qui mène vers la France et la Grande-Bretagne, c'est-à-dire vers la liberté. Il entraîne avec lui le prisonnier évadé, le réfugié politique traqué par la Gestapo, le réfractaire au service militaire allemand menacé d'arrestation. Si l'allure du passeur est décidée, celle de l'évadé est hésitante. Celui-ci marche les bras ballants, se laisse faire. Néanmoins, s'il arrive à déjouer la surveillance allemande, il arrivera à bon port et sera accueilli par ceux qui lui ont préparé la voie.

Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Josy Goerres, Président du comité organisateur, Monsieur Jean Gallion, Député-maire de la Ville de Differdange et par Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours :

Ainsi l'artiste, par quelques lignes habilement groupées, sait nous faire revivre une activité qui honore la Résistance Luxembourgeoise en général, et la Commune de Differdange en particulier. Certes, dans tout le pays, le long des frontières, des passeurs ont opéré, des filières se sont établies. Cependant, soit dit sans exagération aucune, le rôle de Differdange comme tremplin de l'évasion a été primordial et connu comme tel dans tout le pays. Si notre pensée va en premier lieu vers les passeurs et filieristes de Differdange, nous voulons néanmoins inclure dans cet hommage tous ceux dans le pays qui ont accompli la même mission.

Dès 1940, on a pu voir affluer vers les collines boisées de Differdange des prisonniers français évadés. Puis ce fut le tour des premiers réfugiés politiques, et, à partir de 1942, celui des réfractaires au service du Travail obligatoire et à l'incorporation forcée dans la Wehrmacht. S'y ajoutait de temps en temps l'un ou l'autre aviateur allié, échoué sur le territoire national et qu'il fallait guider parfois jusqu'au cœur même de la France.

Si ce Mémorial représente avant tout le départ du passeur, n'en oublions pas pour autant les nombreuses allées et venues nocturnes vers la frontière, ni les nuits d'insomnie qu'il a passées à guetter les pas dans la rue. S'il a pu supporter une vie si angoissée, c'est qu'il était soutenu par son ardeur patriotique sans pareil, certes, mais aussi par tout un réseau d'amitié et de fraternité.

Il arrivait que des passeurs opéraient parfois individuellement. Mais le plus souvent, ils avaient derrière eux toute une organisation, invisible, mais efficace. C'étaient les filieristes qui ouvraient la route en étudiant les parcours, cherchaient des pieds-à-terre sûrs, s'occupaient des faux papiers, collectaient des fonds, accueillaienent les évadés avant leur départ, puis à leur arrivée en France, assuraient leur placement ou les guidaient vers le maquis.

L'évasion organisée a connu à Differdange deux grandes époques, l'une d'elles débutait en juillet 1941, l'autre allait du printemps 1943 jusqu'en mars 1944. Des centaines d'hommes ont participé, à des degrés divers, à cette vaste entreprise : passeurs, filieristes, collecteurs de fonds et de vêtements, logeurs, sans oublier l'ouvrier typographe qui a imprimé les faux papiers, ni surtout la bonne population de Differdange qui a offert des fonds, des vivres, des vêtements sans poser de question. N'oublions pas non plus les nombreux amis français qui ont guidé nos évadés à partir de Hussigny, Saulnes, Villerupt

et Longwy et les ont accueillis à Lyon, Clermont-Ferrand, Montpellier, Les Ancizes.

Le résultat de cette vaste entreprise, aux ramifications nombreuses, est éloquent : douze cents personnes environ ont été guidées hors du pays par les passeurs de Differdange. Mais, hélas ! le prix que nous avons dû payer est élevé. Si les passeurs ont pu se soustraire aux recherches de la Gestapo, une trahison infâme a eu raison d'eux. Avec courage et abnégation ils ont enduré les tortures, mais ils n'ont pas parlé. La plupart d'entre eux furent fusillés à Natzweiler, le 19 mai 1944.

C'est vers eux que vont aujourd'hui nos pensées, c'est devant leur sacrifice que nous nous inclinons respectueusement. Simples ouvriers, pour la plupart, ils n'ont pas marchandé leurs efforts pour secourir leurs compatriotes en détresse, leurs amis français en difficultés, les futurs libérateurs américains, anglais et canadiens en perdition. C'est grâce à leur dévouement que le Luxembourg a trouvé rang parmi les nations

combattantes. Leur sacrifice n'aura pas été inutile : Le soleil de la liberté a relui sur un peuple conscient de son unité nationale et fier du rôle glorieux qu'il a joué aux côtés des Alliés.

Que ce Mémorial garde intact le trésor accumulé de tant d'héroïsme et d'abnégation ! Qu'il perpétue le souvenir du sacrifice immense de nos passeurs, filiiéristes et évadés ! Nous ne saurions trop remercier tous ceux qui ont permis l'érection de ce monument : la Ville de Differdange et la Société Hadir qui n'ont cessé de nous témoigner leur appui et leur générosité, le Gouvernement Luxembourgeois et le Syndicat d'Initiative de la Ville de Differdange qui nous ont aidés matériellement à organiser cette cérémonie.

Que les générations futures qui passent devant ce Mémorial aient une pensée pieuse et reconnaissante à tous ceux qui ont tout sacrifié pour sauver la vie des autres ! Ils ne devront jamais être oubliés, car ils ont bien mérité de la patrie. »

### Allocution de Monsieur Jean Gallion, Député-Maire de Differdange

« Altesses Royales,

Au nom du conseil communal et de la population tout entière de la commune de Differdange, je vous exprime notre profonde gratitude d'avoir daigné accepter notre invitation, fait qui nous vaut d'avoir Leurs Altesses Royales parmi nous en ce jour mémorable. Le 3 octobre 1965 sera inscrit en lettres d'or dans l'histoire de notre commune. C'est pour la première fois que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Jean et Madame la Grande-Duchesse Josephine-Charlotte nous rendent visite, visite liée intimement avec le dévoilement du Mémorial National de l'Évasion par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc.

Altesses Royales,

On dit parfois que les gens de Differdange sont un peu rudes. Je l'admets volontiers, car on y extrait le minerai de fer et on y forge le fer et l'acier, matières rudes et dures elles aussi et dont la manipulation influence certainement le caractère. En outre on peut dire que mes concitoyens ont la qualité de ténacité. Ils l'ont démontré maintes fois sous l'occupation. Ils n'ont cessé d'aimer notre Dynastie et ils ont continué sans fléchir à défendre la liberté de leur chère patrie. Pendant la guerre et encore maintenant on parle de Differdange la Loyale.

Altesses Royales, nous continuerons à rester la Loyale, l'appui et l'amour respectueux de notre population vous resteront assurés, afin que votre règne nous conduise vers une ère de bonheur pour tous et de paix stable.

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Sans exagération aucune, la commune de Differdange peut être considérée comme l'un des principaux centres de la résistance luxembourgeoise durant la guerre de 1939 à 1945. C'est vrai, Differdange distante seulement de 4 km de la France était bien

située pour pouvoir jouer ce rôle de plaque tournante, reliant les forces patriotiques clandestines de notre pays avec celles de la France. Néanmoins il a fallu des gens courageux et hardis qui se groupaient en association pour combattre l'opresseur et plus tard renouaient les relations avec des patriotes français. Ainsi des filières secrètes étaient établis qui sauvèrent la vie de quelques douze cents hommes. L'évasion organisée a donc connu des succès remarquables. Parmi ces fugitifs il y avaient des prisonniers de guerre français, des aviateurs alliés, des réfugiés luxembourgeois, des réfractaires et des déserteurs de la „Wehrmacht". Differdange fut donc l'un des passages les plus fréquentés de l'évasion. Sans les patriotes français aucune ligne de passage n'aurait pu être établie. Ils ont efficacement aidé les passeurs et filiiéristes differdangeois. Ils méritent donc pleinement nos sincères remerciements et notre reconnaissance va vers nos hôtes français et aux résistants de Longwy, Saulnes, Hussigny, Villerupt, Audun-le-Roman, Nancy, Paris, Mulhouse, Rougemont, Besançon, Arbois, Salins-les-Bains, Chalons-sur-Saône, Paray-le-Monial, St-Emilion, Lyon, Clermont-Ferrand, Les Ancizes, Montpellier et vers tous ceux, qui de 1940 à 1944, ont prodigué aide et refuge à nos évadés. Avec les villes et localités citées nos résistants ne cessaient à entretenir des relations intimes et permanentes.

Hélas Differdange a payé cher tous ces exploits. Souvenons-nous de nos morts assassinés par l'occupant, fusillés pour avoir osé défendre la liberté de leur patrie. Souvenons-nous de ceux de nos compatriotes qui ont péri en prison, en déportation ou dans les camps de concentration tristement célèbres, de ceux qui ne sont pas revenus d'exil, de ceux qui sont tombés les armes à la main.

Je m'incline devant tous ces héros, morts et vivants, qui ont combattu impitoyablement et inlassablement l'ennemi pour rendre à notre cher petit pays

sa liberté et sa dignité. Le Mémorial National est devenu réalité, il existe. Un grand merci encore à la Société Hadir qui gracieusement a offert les poutrelles Grey. Notre remerciement s'adresse aussi au créateur de ce monument Monsieur Jacques Dolar. Avec Monsieur Fonny Tissen je dis : Jacques Dolar a le mérite d'avoir conçu ce symbole simple, évident :

## Allocution de Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée

« Altesses Royales,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le Gouvernement est heureux d'apporter son témoignage à la Résistance de Differdange qui, à la veille de la Commémoration Nationale, inaugure son Mémorial de l'Évasion.

L'émotion de nous tous, face à ce Mémorial, est ennoblie par l'auguste présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse qui Elles aussi, comme nous tous, ont eu à endurer les affres et souffrances de la guerre.

La présence des personnalités si nombreuses étrangères et luxembourgeoises qui ont si spontanément offert à cette cérémonie la caution de leur autorité morale, est un acte de touchante fidélité au souvenir, un pieux témoignage de reconnaissance qui restitue à nos Morts la place à laquelle ils peuvent prétendre si légitimement.

Notre reconnaissance, je veux dire celle du peuple luxembourgeois tout entier, à ceux dont le dévouement a été total, demeure vive.

Differdange, nul ne l'ignore, fut l'un des hauts-lieux de la Résistance, alors que celle-ci prit forme et s'organisa dans cette cité travailleuse, loyale à sa Maison régnante et au Gouvernement, en exil, sous l'impulsion de patriotes ardents. Les mouvements de résistance les plus divers s'y implantèrent assez tôt, au point que la flamme du patriotisme rayonnait tout autour, transformant à son contact hommes et événements. La résistance individuelle, comme la résistance collective, atteignait ici des sommets et, particulièrement, dans son expression la plus pure, en l'occurrence la contrebande des hommes traqués à travers les frontières militairement gardées. Des filières se sont organisées dès 1941 qui ont fait passer en France, sous le couvert de la nuit, dans les intempéries de la mauvaise saison, en butte à mille embûches, des centaines de gens pourchassés par la Gestapo, des prisonniers de guerre évadés, des aviateurs alliés, des jeunes Luxembourgeois fuyant le RAD ou la Wehrmacht et surtout de vaillants patriotes, cherchant au prix d'efforts et de sacrifices immenses à atteindre l'Angleterre accueillante en vue de s'engager dans les armées libératrices. Les lignes d'évasion se multiplièrent pour faire échec aux recherches allemandes et surtout elles se doublèrent de lignes de communication par courriers, pour mieux affermir les résultats acquis. Quant au travail des passeurs, il fut éreintant, plein d'aventures péril-

tous les hommes de bonne volonté le comprendront. Je tiens également à remercier le comité d'organisation de l'Entente des Résistants de la commune de Differdange pour l'organisation impeccable de ces festivités inaugurales.

Que ce Mémorial National de l'Évasion veille à notre indépendance et à notre liberté. »

leuses et, hélas, dans la plupart des cas, après des tortures inhumaines, ces soldats glorieux, sans uniforme, furent décapités ou exhalèrent leur vie devant les pelotons d'exécution allemands.

Tel fut le sort réservé aux meilleurs, aux plus intrépides et, pour ne citer que quelques-uns, face à ce Mémorial qui leur est dédié : les Servé, Schmitz, Kremer, Maroldt, Claude, Ungeheuer, Goldschmid et parmi eux les figures de proue : Glesener et Heyardt.

Tous nos passeurs, morts et vivants, ont fait preuve d'un courage qui n'avait d'égal que leur idéal de la Liberté et l'amour, combien immense de leur patrie meurtrie et profanée.

En évoquant le souvenir des passeurs morts, je ne puis m'empêcher de songer au tableau célèbre du peintre Meissonier qui exalte l'épopée de la Grande Armée, en montrant ses soldats morts en marche vers l'Immortalité. Le Mémorial, érigé au carrefour des chemins vers la France, terre de la Liberté, ne traduit-il pas, en plus simple, dans le langage si familier à l'ouvrier d'usine et à la population de Differdange, la même épopée et ne symbolise-t-il pas la même destinée, la marche des passeurs, tombés sur le champ d'honneur, vers les cimes de la gloire éternelle ?

Après les souffrances indicibles, voilà les honneurs et surtout notre culte de reconnaissance à l'égard des passeurs morts. Ce pieux devoir, aucun Luxembourgeois de cœur ne saurait s'y soustraire.

Aussi insensées que nous paraissent les guerres, avec leur cortège de destruction, de morts, de douleurs, de souffrances, de misère, de faim, nul ne peut manquer de reconnaître — et c'était particulièrement le cas de la guerre 1940-1945 —, qu'elles ont soumis l'esprit humain à une grandiose épreuve et que de cette épreuve sont issues des valeurs authentiques et durables.

Aussi, pouvons-nous exalter aujourd'hui l'idéalisme, la bonté de cœur, l'abnégation de ce jeune employé de mairie qui s'évadait le 6 novembre 1941 de Differdange pour mieux aider des compatriotes en détresse, pour mieux servir sa patrie et les alliés en se soumettant, sans qu'aucune loi ne l'y eût contraint, à la dure discipline d'agent P 2 des forces françaises libres.

Le réseau auquel Eugène Leger appartenait, en tant que lieutenant assimilé, s'appelait „Mithridate" et sa matricule dans le service était Reno F 761. Croyant à sa mission, Leger s'y vouait corps et âme;

son calme réfléchi, sa prudence, son audace lui étaient d'un secours inestimable dans la lutte impitoyable contre l'occupant jusqu'au moment où il fut livré à la Gestapo, trahi par un ancien agent de liaison, retourné désormais à la solde de la Gestapo. Traîné d'une prison à l'autre : Metz, Grund, Wittlich, Hinzert, Breitenau, il put s'échapper de cette dernière prison le 4 octobre 1944 à la faveur d'un bombardement allié. En essayant de s'évader en Suisse, il a été repris par la police allemande le 18 décembre 1944 à Linz (Rhin) et supplicié dans des conditions aussi atroces qu'abominables. Grâce aux recherches inlassables de ses anciens compagnons de lutte, son corps a été retrouvé à Cernay (Alsace) et c'est ainsi qu'il a pu être rapatrié, au milieu des honneurs militaires qui lui sont rendus en tant que Lieutenant F.F.I.

Des morts comme celle d'Eugène Leger ne surviennent jamais en vain, — notre présence et notre hommage solennel ici, aujourd'hui, en seraient la preuve s'il en fallait une. Et des morts comme la sienne ne peuvent pas davantage être oubliés, car les buts et les convictions qui sont les nôtres dépendent toujours de sacrifices comme ceux des passeurs.

Ces sacrifices incarneront dans l'avenir, j'en suis fier de le dire, le dévouement militaire dont tant de preuves nous ont été fournies par les passeurs, les combattants, les maquisards, en France, en Belgique, côte à côte à leurs frères d'armes alliés.

Cette cérémonie d'aujourd'hui a une autre signification encore : elle traduit la volonté de la popula-

tion luxembourgeoise de vivre dans une ère de Justice, de Liberté et de Paix.

Comme le passé peut servir de leçon à l'avenir, rappelons-nous à tout instant que le pays doit son indépendance, son bien-être, sa prospérité, sa considération à des gens de la trempe de ceux que nous honorons aujourd'hui.

Le Mémorial, mêlé dorénavant à notre vie quotidienne — s'il rappelle la gloire —, nous avertit également du prix de la Liberté. »

Son Altesse Royale le Grand-Duc dévoila le Mémorial qui fut béni ensuite par le curé-doyen de Differdange. Pendant que retentirent au loin des coups de mortier et qu'un roulement de tambours se fit entendre, il fut procédé à l'appel aux morts.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent alors une superbe couronne de fleurs devant le Mémorial tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », exécutée par la musique de la Garde grand-ducale.

La cérémonie prit fin par le « Chant des Partisans » et l'exécution des hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Dans la soirée, un concert militaire fut donné à Differdange par la musique militaire du 151<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Mécanisée de Metz.

Les imposantes cérémonies d'inauguration du Mémorial National de l'Évasion furent clôturées par un banquet qui réunissait les nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises à Differdange.

## La Réunion à Luxembourg de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire de l'Association entre la C.E.E. et les États africains et malgache

Du 29 septembre au 2 octobre 1965 a eu lieu à Luxembourg la réunion de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire de l'Association entre la Communauté Economique Européenne et les 18 États africains et malgache, placée sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission Paritaire de l'Association.

A l'ordre du jour de cette importante réunion figuraient notamment la discussion sur le rapport d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire; la coopération financière et technique dans le cadre de l'Association, à l'issue de la première année d'application de la Convention; le règlement de la Conférence parlementaire; les travaux des institutions de l'Association, et les travaux futurs de la Commission Paritaire.

Outre les nombreux représentants des États africains et malgache parmi lesquels figuraient plusieurs

Vice-Présidents des Assemblées Nationales de ces États, on remarquait Monsieur Zagari, Secrétaire d'État italien, représentant le Président en exercice du Conseil d'Association, Monsieur Amentore Fanfani, Monsieur Rochereau, membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne et Monsieur Margulies, membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique.

Au cours de la séance solennelle d'ouverture de la Conférence Parlementaire, à laquelle assistèrent les membres du Corps diplomatique et les représentants des Corps constitués luxembourgeois, des allocutions furent prononcées par Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission Paritaire de l'Association, Monsieur Georges Wagner, Vice-Président de la Chambre des Députés, Monsieur Victor Leemans, Président du Parlement Européen, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Étrangères,

et Monsieur Georges Damas, Vice-Président de la Commission Paritaire et Président de l'Assemblée Nationale de la République du Gabon.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, Monsieur Marcel Fischbach :

## Allocution de Monsieur Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères

« Messieurs les Présidents,  
Madame,  
Messieurs,

En recevant au berceau de l'Europe communautaire les éminents représentants de 24 parlements nationaux, groupés au sein de la Commission paritaire de l'association, le Luxembourg, par la voie de son Gouvernement, est fier et heureux de participer pour une part certes modeste, mais franche et cordiale, aux efforts entrepris par votre Conférence parlementaire en vue du rapprochement des peuples d'Afrique et d'Europe.

Cité millénaire, capitale du Grand-Duché, la ville de Luxembourg a été choisie en 1951 par six nations européennes pour abriter la première Communauté Européenne, celle du charbon et de l'acier. Ainsi notre ville est devenue un trait d'union entre un passé qui est cher à nos cœurs et un avenir qui est indispensable à la survie des générations à venir.

Nous savons tous que la Communauté Economique Européenne n'est pas une entité repliée sur elle-même, qui s'intéresse seulement aux problèmes qui lui sont propres. Au contraire, dès les débuts de son existence elle a démontré qu'elle entendait demeurer une Communauté ouverte, prête à resserrer les contacts et à intensifier les échanges avec d'autres pays et notamment avec les pays que vous représentez.

La Convention de Yaoundé est une des manifestations les plus importantes de cet esprit d'ouverture à l'égard des préoccupations que nous partageons avec nos amis africains et malgache. Cette Convention est basée sur la volonté mutuelle de coopération fondée sur une complète égalité et sur des relations amicales dans le respect de la Charte des Nations Unies. L'objectif recherché est de promouvoir la prospérité de nos peuples par le progrès économique, social et culturel.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur la Convention de Yaoundé. Il me semble toutefois que nous n'insisterons jamais assez sur le caractère fondamentalement nouveau et original des liens qui ont été créés entre les Etats membres de la Communauté et les 18 Etats africains et malgache. Dans ce contexte, je voudrais relever plus spécialement une notion qui nous paraît essentielle, à savoir celle de la parité entre les partenaires de l'association.

Il existe certes, entre nos Etats des différences assez sensibles dans le degré de développement économique, mais ces différences ne doivent pas jouer dans la discussion entre nos pays. Voilà pourquoi la parité absolue est la caractéristique saillante des institutions dans lesquelles s'élabore notre collaboration. C'est dans cette perspective que nos pays sont prévus de régler les éventuelles difficultés résultant

des accords d'association en toute équité au sein de l'organe d'arbitrage propre à notre association — la Cour arbitrale — qui, d'ailleurs, siège en cette ville.

Grâce au dialogue permanent entre nos institutions, nos hommes d'Etat, nos experts, l'Europe apprend à mieux connaître les vrais besoins de l'Afrique, à mieux se rendre compte des problèmes qui se posent au sein de la Communauté, que ce soit entre les Etats membres ou à l'égard des pays tiers, et qui peuvent avoir des répercussions sur la politique de l'association.

A la lumière de l'expérience d'une année de fonctionnement de la nouvelle association nous avons été amenés à constater que ce dialogue permanent n'a pas abouti dans tous les cas à des résultats positifs. Je crois qu'il ne faut pas y apercevoir un signe de mauvaise volonté, mais plutôt une incitation à un plus large effort de compréhension réciproque, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer certaines données politiques et économiques qui conditionnent nos options. La poursuite de ce dialogue, qui à travers vous, Messieurs, et à travers votre conférence parlementaire, est engagée entre nos divers peuples, devra nécessairement aboutir à un rapprochement des idées, base indispensable pour arriver à une action commune.

Aux cours de votre présente session vous aurez d'ailleurs l'occasion d'apprécier les activités du Conseil d'association. Celui-ci n'a eu, il est vrai, qu'une seule année d'expériences, mais une année fertile en enseignement et même, je puis le dire, en réalisations concrètes. Nous souhaitons que les travaux de préparation que votre Commission a commencés en juillet dernier à Berlin, aboutissent ici-même à une conclusion heureuse pour l'avenir de notre association.

Je ne voudrais pas conclure cette brève allocution sans mentionner un problème qui nous tient à cœur et qui pourrait avoir une incidence sur l'avenir de notre association quoique la recherche de solutions ne relève pas des délibérations qui auront lieu dans cette enceinte. Vous avez deviné qu'il s'agit des événements qui se sont déroulés au sein de la Communauté avant et après le 30 juin de cette année. Il ne m'appartient pas de vous faire l'analyse de ces événements, mais je voudrais saisir cette occasion pour souligner qu'en ce qui le concerne, le Gouvernement luxembourgeois ne ménagera aucun effort pour contribuer à la recherche de solutions qui puissent permettre à la Communauté de poursuivre sa marche en avant.

C'est pourquoi nous sommes persuadés que l'association avec les 18 Etats associés d'Afrique et de Madagascar continuera à s'épanouir au plus grand profit de tous les participants.

Vous savez d'ailleurs que les difficultés rencontrées par la Communauté il y a quelques mois ne l'ont nullement empêchée de poursuivre selon le rythme et le programme prévus la mise en œuvre de la coopération financière et technique entre nos pays, comme certains l'avaient pu craindre.

C'est sur cette note optimiste que je voudrais conclure en vous souhaitant, au nom du Gouvernement, de passer à Luxembourg un séjour fructueux et agréable.

En même temps, je forme les vœux les meilleurs pour un plein succès de vos travaux. »

En marge de leurs travaux, qui eurent lieu dans l'hémicycle de la Chambre des Députés luxembourgeois, diverses réceptions et des déjeuners furent organisées en l'honneur des membres de la Commission Paritaire de l'Association par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Président du Parlement Européen, le Gouvern

nement luxembourgeois, le Président de la Commission Paritaire, la Municipalité des Villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette et d'Echternach et la Direction générale de l'usine d'ARBED-Belval.

Les membres de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire de l'Association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache visitèrent notamment l'usine sidérurgique d'ARBED-Belval à Esch-sur-Alzette ainsi que le barrage et l'usine hydro-électrique de l'Our à Vianden.

Ajoutons ici que le 30 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience au Palais grand-ducal une délégation de la Commission Paritaire, conduite par Monsieur Victor Leemans, Président du Parlement Européen, et par Messieurs Gaston Thorn et Georges Damas, respectivement Président et Vice-Président de la Commission Paritaire de la Conférence Parlementaire.

## L'Économie Luxembourgeoise en 1964

Dans ses Cahiers d'Etudes, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie vient de publier une étude consacrée à l'économie luxembourgeoise en 1964.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, des extraits du Cahier Economique N° 35 consacré aux principaux secteurs de l'économie nationale :

### Industries extractives

L'extraction de minerai de fer luxembourgeois a été ramenée de 6.99 millions de tonnes en 1963 à 6.68 millions de tonnes en 1964, soit une baisse de 4.4% faisant suite à une expansion de 7.4% en 1963.

Par contre, le rendement journalier par poste a encore augmenté de 7.7% dans les mines souterraines et d'environ 70% dans celles à ciel ouvert. Rappelons qu'en 1963, le rendement par poste dans les chantiers à ciel ouvert était de 70.9 tonnes au Grand-Duché contre 32.7 tonnes en France, 24.7 tonnes en Allemagne Fédérale et 9.1 tonnes en Italie. Dans les mines de fond, en revanche, le rendement obtenu au Grand-Duché était inférieur de 28% au rendement français, mais supérieur de respectivement 16% à ceux réalisés en Allemagne Fédérale et en Italie. Aussi l'exploitation minière luxembour-

geoise, concurrencée par le minerai d'outre-mer, s'est-elle déplacée de plus en plus du fond à la surface pour mettre à profit les possibilités supérieures de mécanisation et de rationalisation.

Quant aux effectifs employés dans les mines de fer, ils se sont à nouveau repliés de près de 5% en passant de 1 825 unités à la fin de décembre 1963 à 1 729 unités à la même époque de 1964, tandis qu'ils étaient encore de 2 450 unités à la fin de décembre 1955. Alors que les effectifs de surface se sont très légèrement accrus (de 1 056 à 1 068), le nombre des travailleurs du fond a régressé de 769 à 661.

Les importations ont dépassé de 21.4% leur niveau de l'année précédente (6 490 639 tonnes) alors qu'en 1963 elles avaient fléchi de 11% par rapport à 1962. Il est intéressant de signaler que la France n'est plus intervenue que pour 94.5% dans le total de nos importations de minerai étranger, tandis que cette proportion était encore de 98.2% en 1963. Les quantités de minerais d'appoint d'origine portugaise et d'origine africaine, bien que plus importantes qu'en 1963, ne représentent plus que 0.1% du total. En revanche, les parts des minerais suédois et brésiliens se sont relevées, d'une année à l'autre, de 0.3 % à 2.0% dans le premier cas et de 0.4% à 3.4% dans l'autre. Etant donné cependant l'écrasante proportion de minette luxembourgeoise et lorraine, l'utilisation de minerais riches importés garde un caractère margi-

nal. Aussi la sidérurgie luxembourgeoise continue-t-elle son effort tendant à comprimer le prix de revient du minerai indigène par des mesures de rationalisation et de mécanisation.

Les exploitations de minerai de fer — après avoir régressé de 8% en 1963 par rapport à 1962 — ont augmenté de 2% en passant de 919 157 tonnes en 1963 à 935 536 tonnes en 1964; les expéditions vers la Belgique — notre meilleur client qui a absorbé 81.2% du total — ont progressé de 2.9%, alors que les livraisons en direction de la France ont diminué dans la même proportion.

Voici, enfin, quelques indications sur l'évolution du salaire horaire moyen brut directement lié au travail effectif des ouvriers occupés dans les mines de fer : à la fin d'octobre 1964 il était de 72.10 francs pour les ouvriers du fond et de 56.47 francs pour les ouvriers du jour, ce qui correspond à un relèvement de 8.5% et 6.1% par rapport à la fin de novembre 1963.

### Industrie sidérurgique

La production luxembourgeoise d'acier a atteint en 1964 un nouveau record avec 4.56 millions de tonnes, dépassant de 13% le niveau réalisé en 1963. Les équipements qui ont permis d'atteindre ce résultat comprennent 28 hauts fourneaux, 24 convertisseurs Thomas, dont 2 convertisseurs LD-AC (Dudelange et Esch) et 5 fours électriques. Les aciers Thomas et LD-AC représentent environ 93% de la production totale d'acier brut luxembourgeois, contre 42% pour l'ensemble des productions des pays de la CECA. Rappelons qu'en 1954, le procédé Thomas intervenait encore pour 98% dans la sidérurgie luxembourgeoise contre 52% pour la sidérurgie communautaire.

Il est également intéressant d'étudier l'évolution de la structure de la production luxembourgeoise de produits laminés.

La part des plats est en effet passée de 16.8% en 1952 à 37.5% en 1963 tandis que les profilés sont revenus de 25.9% à 22.7% et les autres spécifications de 57.3% à 39.8%. Ces modifications témoignent de l'effort de nos sidérurgistes pour adapter progressivement l'éventail de la production à l'évolution des besoins qui va dans le sens d'une consommation accrue de produits plats. Signalons en passant qu'à cet égard, le Luxembourg et les autres pays de la CECA sont désavantagés vis-à-vis de pays comme le Japon, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, dont le gros des exportations est normalement constitué par des plats et qui ont pu ainsi immédiatement mettre à profit l'intensification de la demande de ces spécifications.

Signalons aussi que de tous les pays de la CECA, le Grand-Duché a témoigné en 1964 du taux d'utilisation des capacités de production le plus élevé, suivi dans l'ordre par la France, l'Allemagne Fédérale, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas. En 1963, l'Italie devançait le Luxembourg et la Belgique, l'Allemagne figurait à la dernière place. Il en va différemment en ce qui concerne le niveau des investissements par tonne d'acier produite qui s'est situé, en 1963, pour l'ensemble des six pays aux environs de 1 000 francs belges contre un peu plus de 500 francs en 1954.

En 1963, les pays ayant le plus investi ont été l'Italie (2 200 francs), les Pays-Bas (1 200 francs), la Belgique (1 000 francs) et enfin l'Allemagne Fédérale (700 francs) et la Grande-Bretagne (plus de 500 francs).

Le tableau suivant couvre la période de 1955 à 1964 et indique l'évolution en chiffres absolus des investissements.

Investissements de la sidérurgie luxembourgeoise  
(en millions de FB)

Source : O.S.C.E.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Préparation des charges ....	306	162	180	227	148	146	414	574	349	20
Hauts fourneaux .....	116	183	182	149	130	228	179	268	266	567
Acieries .....	107	251	503	240	200	136	199	241	263	350
Laminoirs .....	420	163	465	261	526	801	641	698	1 149	748
Divers .....	157	196	216	200	170	110	135	187	148	109
Total .....	1 106	955	1 546	1 077	1 174	1 421	1 568	1 968	2 175	1 794
Indices (1955—1959 = 100) .	94	82	132	92	100	121	134	168	186	153

Pour ce qui est des principales matières premières mises en œuvre par l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, il y a lieu de signaler que la consommation totale de coke métallurgique est passée de 3.63 millions de tonnes en 1963 à 3.93 millions de tonnes en 1964, soit un accroissement de 8.4%. Ce combustible est importé d'Allemagne Fédérale, à raison de 87%, le reliquat provenant du BENELUX. La consommation de minerai de fer, à son tour, a pro-

gressé de 8% (13.5 millions de tonnes en 1964, 12.5 millions de tonnes en 1963). Dans ce total, le minerai indigène intervient pour 42.7% et le minerai importé de France pour 54.8%.

Enfin, l'effectif des ouvriers s'est élevé à 22 169 personnes en moyenne mensuelle contre 21 751 en 1963, soit une augmentation de 1.9%. Le salaire horaire moyen brut — directement lié au travail effectif des ouvriers — a poursuivi son mouvement

ascensionnel dépassant de 6%, en octobre 1964, son niveau de la fin de 1963. Il est à noter qu'un nouveau contrat collectif, valable pour deux ans et assurant des avantages supplémentaires en matière de salaires, de congé et de durée de travail vient d'être conclu entre patrons et syndicats avec effet rétroactif au 1. 1. 1965.

Pour les sociétés sidérurgiques il devrait en résulter une augmentation du coût de la main-d'œuvre de l'ordre de 7% et pour l'ouvrier une majoration du salaire mensuel brut se situant entre 500 et 1 000 francs.

Du point de vue des rentrées de commandes nouvelles, la moyenne mensuelle s'est située à un niveau supérieur de 12% à celui de 1963 (contre seulement 5% en 1963 en rapport à 1962). Après avoir connu un taux d'expansion particulièrement élevé au premier trimestre par rapport au dernier trimestre de l'année précédente, les rentrées de commandes nou-

velles sont allées en diminuant pour augmenter à nouveau en fin d'année. Ces ordres ont été d'origine communautaire pour 64.6% (66.2% en 1963). Moins importantes au premier trimestre, les commandes communautaires ont représenté 72% au troisième trimestre pour retomber à 58% à la fin de l'année.

Les expéditions de produits laminés ont progressé de 12% contre 0.3% l'année précédente, tandis que la proportion des livraisons absorbées par les pays de la CEEA est retombée de 67.2% en 1963 à 66.5% en 1964. Parmi les pays membres de la CEEA, les meilleurs clients de la sidérurgie luxembourgeoise ont été en 1964 l'Allemagne Fédérale (22.5%), la Belgique (17%), la France (7.8%), les Pays-Bas (6.5%), le Grand-Duché (6.6%) et enfin l'Italie (3.5%). La part de l'Italie s'est quelque peu rétrécie par rapport à la normale en raison des difficultés conjoncturelles rencontrées par ce pays en 1964.

### Expéditions de produits laminés de la sidérurgie luxembourgeoise

Source : Groupement des industries sidérurgiques

Années	en 1000 tonnes			en %		
	C.E.C.A.	Pays tiers	Total	C.E.C.A.	Pays tiers	Total
1960 .....	2 198	1 069	3 267	67.28	32.72	100.00
1961 .....	2 171	1 145	3 316	65.47	34.53	100.00
1962 .....	2 213	988	3 201	69.13	30.87	100.00
1963 .....	2 156	1 053	3 209	67.20	32.80	100.00
1964 .....	2 391	1 203	3 594	66.53	33.47	100.00

La réserve de commandes qui subit la double influence des rentrées et des exécutions de commandes a été, en moyenne, supérieure de 28% à son niveau moyen de l'année précédente.

En fin d'année, cette avance s'est réduite à 10% par rapport à la même période de 1963 à cause du ralentissement des commandes et du maintien de la cadence des expéditions au cours de 1964.

### Energie électrique

La production d'énergie électrique des centrales interconnectées a atteint 2 164 millions de kWh en 1964 contre 1 808 millions de kWh en 1963, soit une augmentation de 20%. A ces chiffres il y a lieu d'ajouter la production d'électricité des centrales des producteurs-autoconsommateurs, qui est passée de 35 millions de kWh en 1963 à 43 millions de kWh en 1964. Intervenant dans ce total pour 63.6% (72.8% en 1963), la production d'énergie thermique des usines sidérurgiques a progressé de 4% en passant de 1 317 à 1 368 millions de kWh. Rappelons toutefois qu'en 1963 la production de courant par l'industrie sidérurgique avait été affectée par l'indisponibilité passagère d'un certain nombre de groupes thermiques.

Quant à l'énergie provenant des centrales hydro-électriques, sa production s'est développée de 482 millions de kWh en 1963 à 805 millions de kWh

en 1964, soit une progression de 64%. Cette expansion est due uniquement à l'entrée en fonctionnement à plein régime, dès le deuxième semestre de 1964, de la station de pompage de Vianden-sur-Our, appartenant à la Société Electrique de l'Our (SEO). Sa puissance installée est actuellement de 900 MW (9 groupes d'une puissance unitaire de 100 MW); elle est susceptible d'être portée ultérieurement à 1 100 MW par l'adjonction d'un dernier groupe de 200 MW. A cette centrale, l'énergie d'heures creuses, importée directement d'Allemagne, est transformée en énergie de pointe; celle-ci est restituée intégralement au réseau allemand de la Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk A.G. (RWE). En vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement luxembourgeois, la SEO est tenue de livrer à l'économie grand-ducale toute l'énergie nécessaire à la distribution publique, en dehors de celle provenant des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, de Rosport et de Grevenmacher. L'intérêt de la fourniture SEO pour notre pays réside dans le fait que le prix payé pour cette énergie est sensiblement inférieur à celui de l'énergie thermique.

La production de courant des autres centrales hydro-électriques du pays a, en 1964, atteint à peine celle de l'année précédente, l'hydraulicité étant restée sensiblement en dessous de la moyenne. Toutefois, l'équipement hydroélectrique du pays s'est enrichi en fin d'année des centrales installées aux bar-

rages de la Moselle à Grevenmacher et Palzem, dont le financement a été assuré par la SEO, qui aura ainsi investi quelque 5 milliards de francs au total. Compte tenu de la contribution de la Centrale de

Grevenmacher, qui a commencé à fonctionner en décembre 1964 et dont la production est débitée dans le réseau CEGEDEL, le détail de l'énergie électrique produite dans le pays est le suivant :

#### Production d'énergie électrique

	Production (en millions de kWh)		Taux de variation
	1963	1964	
<b>Energie thermique</b>			
Sidérurgie .....	1 317	1 368	+ 3,9%
Producteurs-autoconsommateurs .....	35	43	+ 22,8%
<b>Total énergie thermique .....</b>	<b>1 352</b>	<b>1 411</b>	<b>+ 4,4%</b>
<b>Energie hydro-électrique</b>			
SEO .....	461	773	+ 67,7%
Centrales de l'Etat .....	28	28	
Centrales privées .....	3	3	
Centrale de Grevenmacher .....	—	1	
<b>Total énergie hydro-électrique .....</b>	<b>492</b>	<b>805</b>	<b>+ 63,6%</b>
<b>Total général .....</b>	<b>1 844</b>	<b>2 216</b>	<b>+ 20,2%</b>

Les échanges de courant électrique avec les pays voisins ont été fortement influencés par le fonctionnement à plein régime de la station de pompage de Vianden. Les importations d'Allemagne étant passées de 682.2 millions de kWh à 1 147.1 millions (près de + 70%), le total des importations s'est accru

de 53% malgré l'arrêt des fournitures de courant par l'E.D.F.

Voici d'ailleurs, pour les années 1963 et 1964, la décomposition des importations selon leur provenance.

#### Importations d'énergie électrique suivant le pays de provenance (en millions de kWh)

Année	Belgique	France	Allemagne				Total
			Vianden	Transit Belgique	Heisdorf	Total Allemagne	
1963 .....	278.9	9.0	623.6	58.6	—	682.2	970.1
1964 .....	234.0	—	1 046,8	58.9	41,4	1 147,1	1 489.1

Les exportations d'énergie sont passées de 491.8 millions de kWh en 1963 à 796.6 millions de kWh en 1964 (+ 62%). Ici encore, l'essor est dû à l'exportation d'énergie de pointe en provenance de la

centrale de Vianden, les exportations vers la Belgique et la France ayant fortement diminué, comme il ressort du tableau ci-après :

#### Exportations d'énergie électrique (en millions de kWh)

Années	Belgique	France	Allemagne (réseau R.W.E.)	Total
1963 .....	0.4	35.8	455.6	491.8
1964 .....	0.1	27.2	769.3	796.6

En conséquence le déficit de nos échanges extérieurs d'énergie électrique — si l'on fait abstraction de la distinction entre énergie d'heures creuses et énergie de pointe — s'est accru de 214.2 millions de kWh (692.5 en 1964 contre 478.3 en 1963).

Pour comparer l'évolution de la production et des échanges extérieurs de courant électrique avec les

résultats des années antérieures à la mise en service de la SEO, il y a lieu d'éliminer des statistiques sous revue la production de l'usine hydro-électrique de Vianden, ses importations de courant de pompage et ses exportations de courant transformé. Les statistiques ainsi remaniées se présentent alors comme suit :

**Production et échanges extérieurs de courant  
après élimination des opérations dues à l'existence de la S.E.O.**

Unité : million de kWh

Années	Production	Importations	Exportations	Consommation et pertes
1962 .....	1 462.18	152.58	24.84	1 589.92
1963 Total .....	1 843.97	970.05	491.79	2 322.23
Part SEO .....	460.69	623.64	455.63	628.70
Reste .....	1 383.28	346.41	36.16	1 693.53
1964 Total .....	2 216.09	1 489.14	796.66	2 908.57
Part SEO .....	769.33	1 046.77	769.33	1 046.77
Reste .....	1 446.76	442.37	27.33	1 861.80

Il en ressort que, si l'on fait abstraction de la production de l'usine de Vianden, la production de courant a progressé de 1 383 à 1 447 millions de kWh, soit de 4.6% après avoir rétrogradé de 5.4% en 1963 par rapport à 1962.

La consommation indigène de courant électrique (non compris le courant de pompage consommé à

Vianden) s'est élevée à 1.86 milliards de kWh contre 1.70 milliards de kWh en 1963. La progression par rapport à l'année précédente ressort donc à 9% contre seulement 6% pour 1962 et 1961. Le tableau suivant indique la répartition de la consommation entre les différents secteurs utilisant l'énergie électrique.

**Consommation brute d'énergie électrique**

Unité : million de kWh

Années	Consommation totale	Usines sidérurgiques	Distribution publique	S.N.C.F.L.	Producteurs auto-consom.	Consommation propre des centrales
1963 .....	1 702	1 366	238	28	35	35
1964 .....	1 862	1 443	270	26	42	81

La distribution de courant par l'intermédiaire du concessionnaire général CEGEDEL a progressé au rythme de 10% comme en 1963 et 1962. Ces ventes (244.8 millions de kWh) se sont effectuées à raison de 77% en haute tension. Leur accroissement provient en premier lieu des exploitations industrielles et artisanales.

**Industries petites et moyennes**

a) Remarque liminaire

Le lecteur trouvera ci-après la liste des entreprises nouvelles créées notamment à la faveur de la politique gouvernementale de reconversion, d'expansion et de diversification industrielles. Un deuxième tableau renseigne sur l'évolution de l'emploi dans ces entreprises.

**Tableau des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1959 dans le cadre du programme d'expansion industrielle**

(dans l'ordre des dates de constitution)

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social en mio de fr.
1	PARA-PRESS, S. A., Bettembourg	Constructions métalliques spéciales	17. 8. 1959	1959	1.0
2	CANADA DRY LUXEMBOURG S. A., Luxembourg	Boissons non alcoolisées	3. 9. 1959	1960	22.0
3	LUXEMBOURG AMERICAN MAINTENANCE, Cy., Inc. (Luxam) (ateliers à Echternach)	Réparations industrielles	11. 5. 1960	1960	3.7
4	INTEC S. à r. l., Wasserbillig <sup>1)</sup>	Fabrication de produits enrobés pour routes	1. 9. 1960	1961	1.0
5	CIRCUIT FOIL, S. A., Wiltz	Feuilles de cuivre électrolytique pour circuits imprimés	29. 11. 1960	1963	18.0
6	EUROFLOR, S. A., Wiltz	Produits en plastique pour le recouvrement des planchers et des murs	18. 1. 1961	Juin 1962	40.0
7	ALCUILUX S. A., Clervaux	Articles de fonderie en aluminium et cuivre	3. 8. 1961	1964	6.0
8	LUTEX, S. A., Luxembourg <sup>2)</sup>	Fabrication de vêtements pour dames	18. 8. 1961	1961	0.4
9	BAY STATE ABRASIVES, S. A., Steinsel	Produits abrasifs pour tous usages	15. 9. 1961	Automne 1963	50.0
10	NO NAIL BOXES (Europe) S. A., Ettelbruck	Emballages en bois d'un type spécial	1. 12. 1961	1962	1.5
11	PEAUSSERIE ARDENNAISE, S. A., Wiltz	Peaux de chamois	2. 12. 1961	Janv. 1962	12.0
12	CIBO, Compagnie Industrielle des Bois, S. A., Junglinster <sup>3)</sup>	Scierie, Produits du bois et produits dérivés	12. 12. 1961	Printemps 1962	10.0
13	SOURCE NATURELLE CARBOGAZEUSE ROSPORT, S. A., Rosport <sup>4)</sup>	Eau minérale gazeuse naturelle	9. 3. 1962	1959	8.0
14	ESKIMO-EUROP, S. A., Luxembourg <sup>5)</sup>	Produits alimentaires surgelés et congelés à base de lait/beurre et de jus de fruit	6. 4. 1962	1963	12.5
15	ASPHACOLOR, S. A., Wiltz	Traitement de sous-produits de la distillation des pétroles et goudrons	11. 5. 1962	1963	1.8
16	CLEVELAND TRAMRAIL INTERNATIONAL, S. A., Clervaux	Matériel spécial pour la maintenance industrielle	14. 8. 1962	Printemps 1963	50.0
17	FAPRAL, S. A., Luxembourg	Fabrications de produits alimentaires	19. 10. 1962	Début 1964	6.5
18	COMMERCIAL HYDRAULICS, S. A., Diekirch	Matériel hydraulique — fabrications métalliques	19. 10. 1962	Automne 1962	10.0
19	TEXAS REFINERY CORP. INTERNATIONAL, S. A., Echternach	Produits de revêtement et d'isolation à base de bitume	5. 11. 1962	Janv. 1963	2.5
20	DU PONT de NEMOURS (Luxembourg) S. A., Luxembourg	Feuil « Mylar » (marque déposée Du Pont)	11. 12. 1962	Juin 1965	450.0
21	VETEMENTS ODILE, S. A., Troisvierges	Confection pour dames	22. 1. 1963	1963	5.0
22	MANUWIL, S. A., Wiltz	Sacs d'emballage spéciaux en papier, en jute et en matière plastique	21. 3. 1963	Février 1963	5.0
23	SOGEPPLAST, Société Générale des Produits Plastiques, Wiltz <sup>6)</sup>	Fabrication de sacs et sachets en matière plastique	18. 11. 1954	1964	4.0
24	SOLUPLA, S. A., Redange (Attert)	Produits en matière plastique	25. 4. 1963	Fin 1963	2.0
25	EUROSYNTHÈSE, S. A., Wiltz	Produits chimiques	29. 5. 1963	Fin 1963	15.0
26	EUPHA, S. A., Wiltz	Produits pharmaceutiques	29. 5. 1963	Févr. 1964	5.0

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social en mio de fr.
27	Construction Equipment & Machinery Company (Luxembourg) — anc. CLIPPER-LUXEMBOURG, S. A., Bascharage	Machines spéciales pour le sciage de béton, de maçonnerie et de revêtements routiers	11. 6. 1963	Automne 1963	6.2
23	HATEMA-LUXEMBOURG, S. A., Septfontaines	Fabrication de fibres synthétiques de rembourrage	24. 7. 1963	1964	5.0
29	INTERNATIONAL SECUTEX Cy Ltd, Luxembourg, S. à r. l. à Eischen	Fabrication de matériel de sécurité et d'accessoires vestimentaires	1. 8. 1963	Septembre 1963	0.6
30	MONSANTO Cie, S. A., Echternach	Fabrication de fibres synthétiques	29. 8. 1963	Fin 1965	500.0
31	P. LORILLARD S. à r. l., Ettelbruck	Fabrication de cigarettes	6. 11. 1963	Printemps 1964	100.0
32	WILLERBY CARAVAN Cy, Luxembourg S. A., Hosingen	Caravanes de tourisme	6. 2. 1964	Février 1964	2.3
33	BETONS FRAIS, S. A., Esch-sur-Alzette	Fabrication de béton préparé	13. 10. 1964	1965	10.0
34	WEIS Théo, Hosingen	Spécialités de confiserie	p. m. Entreprises individuelles	1962	
35	REICHERT A., Mamer	Atelier de mécanique fine		1962	
36	DOSTERT Raymond, Lorentzweiler	Atelier de constructions mécaniques		1965	
37	CENTRALES hydro-électriques de l'ETAT (barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport)	p. m. Production d'électricité		Fin 1959	
38	SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE de l'Our (S.E.O.), S. A., Luxembourg (Vianden)	Production d'énergie électrique	29. 5. 1951	1. 1. 1963	1 250.0

- Remarques :
- 1) Reprise de l'ancienne Usine à Dolomie et à Chaux et extension subséquente.
  - 2) La firme a repris une ancienne fabrique de vêtements.
  - 3) Reprise d'une scierie.
  - 4) Société anonyme constituée pour reprendre une société en commandite simple, établie en 1955.
  - 5) Il s'agit d'une entreprise dite « joint venture » avec capital luxembourgeois et étranger.
  - 6) Conversion de l'entreprise en 1964 avec changement du propriétaire.

L'objectif initial de cette politique a été — on s'en souvient — de faciliter l'installation d'un certain nombre d'entreprises nouvelles capables d'occuper sur place la main-d'œuvre devenue disponible par suite de la disparition de l'industrie du cuir de Wiltz. Sept entreprises industrielles de nature et de taille diverses ont ainsi vu le jour. En 1963, elles occupaient 524 travailleurs, effectuant des investissements pour 44.3 millions et réglaient des salaires, traitements et charges sociales pour 48.6 millions de francs. Mais ce n'est pas seulement à Wiltz que des activités nouvelles ont ainsi surgi. Une fois l'objectif de reconversion atteint à Wiltz, l'accent a été mis sur la diversification et l'expansion de l'activité industrielle afin d'atténuer, dans la mesure du possible, la traditionnelle dépendance vis-à-vis des variations conjoncturelles du marché international de l'acier dont souffre l'industrie sidérurgique et, par ricochet, l'économie luxembourgeoise dans son ensemble. Le plus grand événement en ce sens a été, après l'expansion

remarquable de l'usine de pneus Goodyear à Colmar-Berg (dont l'installation remonte à 1950), la décision des sociétés américaines Du Pont de Nemours et Monsanto de choisir le Luxembourg pour étendre leur activité industrielle en Europe. La production a démarré en juin 1965 dans la première entreprise et débutera dans la seconde au cours de la moitié du deuxième semestre. Dans ces conditions et pour peu que ces usines soient appelées à connaître un développement comparable à celui de l'usine de Colmar-Berg, il semble permis de formuler l'avis que l'importance prédominante de l'industrie lourde pourra être atténuée sous l'effet de la croissance plus rapide de l'ensemble des industries nouvelles.

A défaut de connaître les résultats de 1964, nous faisons suivre un tableau fournissant certaines indications concernant l'activité des entreprises nouvelles en 1963.

Quelques renseignements sur l'activité des industries nouvelles en 1963

Unité : Million de francs

	Valeur brute de la production	Salaires Traitements Charges sociales	Investissements	Exportations	Importations	Personnel occupé
Industries localisées à Wiltz .....	356.7	48.6	44.3	326.6	263.3	524
SEO et centrales hydroélectriques de l'Etat .....	364.7	13.9	1 306.7	n.d.	n.d.	91
Autres industries .....	297.9	92.6	693.3	249.3	124.0	824
Total général ..... (24 unités)	1 019.3	155.1	2 044.3	n.d.	n.d.	1 439
en % de la sidérurgie .....	0.06	3.33	85.00	n.d.	n.d.	5.40

Le tableau ci-dessus appelle les remarques suivantes : Le montant relativement peu élevé des investissements pratiqués dans les sept entreprises localisées à Wiltz tient au fait que la plupart des unités visées travaillent d'ores et déjà à plein rendement, ce qui n'est pas le cas pour le groupe « autres entreprises » où les usines en voie d'installation de Du Pont de Nemours et de Monsanto réunissent à elles seules plus de 70% du total des investissements. Le peu d'écart entre les exportations et les importations des entreprises de Wiltz est dû au fait que les stocks de matières premières étrangères n'ont pas atteint leur niveau optimum. Enfin, on ne connaît pas encore la valeur des importations de courant de pompage et les exportations d'énergie de la Société Electrique de l'Our.

On constate en outre que, dans les industries nouvelles, la valeur de la production, la charge salariale, les investissements et les effectifs représentent res-

pectivement 0.06%, 3.33%, 85.00% et 5.40% des données correspondantes de l'industrie sidérurgique. Enfin, les exportations des industries nouvelles (sans la SEO) se situent entre 3% et 4% des exportations des produits sidérurgiques. Il ne fait pas de doute que ces pourcentages évolueront dans le sens de la hausse, sauf évidemment en ce qui concerne les investissements qui finiront par atteindre un palier constitué par le niveau des investissements de remplacement et de modernisation.

### Agriculture

Dans l'agriculture, l'adaptation aux conditions nouvelles du marché se poursuit en ce qui concerne tant le nombre et les dimensions des exploitations que le choix des cultures et la mécanisation des entreprises.

#### Ventilation du nombre des exploitations par classe de grandeur

Classes de grandeur (terres de culture)	1950	1962	1963	1964
moins de 10 ha .....	6 243	3 426	3 250	3 021
10 à 30 ha .....	4 492	4 012	3 884	3 766
30 ha et plus .....	710	1 049	1 074	1 158
nombre total .....	11 445	8 487	8 208	7 945

La surface exploitée n'étant que légèrement régressive, la diminution sensible du nombre des exploitations s'accompagne d'une augmentation de la superficie moyenne. Quant au mode de faire valoir, il y a lieu de signaler que la superficie des terres données à ferme progresse au détriment des surfaces exploitées par les propriétaires. En effet, bon nombre de petits exploitants quittant l'agriculture pour une occupation salariée préfèrent louer leurs terres plutôt que de les vendre ce qui leur permet de revenir au besoin sur leur décision. Quant aux plus grands exploitants ceci leur permet d'« arrondir »

leurs parcelles et d'accroître par-là, même l'efficacité de l'outillage mis en œuvre. Par ailleurs, à l'intérieur des terres arables, on assiste, sous l'influence notamment du manque de main-d'œuvre agricole, à une extension progressive des surfaces consacrées à la culture des céréales (70% en 1964 contre 68% en 1963) et des plantes fourragères (18.5% contre 18.3%) et à une régression de la proportion des terres destinées à la culture des pommes de terre et des betteraves fourragères. La mécanisation est très poussée ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus où on peut constater qu'entre 1963 et 1964, le nom-

bre de tracteurs, de moissonneuses batteuses, de presses-ramasseuses et d'épandeurs de fumier a encore progressé de respectivement 3%, 14%, 16% et 20%.

Parallèlement, la main-d'œuvre agricole salariée n'a cessé de diminuer en passant de 2 588 unités en 1954 à 983 unités en 1964. En 1954, la main-d'œuvre agricole salariée se composait, en majeure partie, de jeunes gens âgés de 20 à 30 ans, tandis qu'en 1964, l'âge moyen des ouvriers agricoles se situe entre 50 et 60 ans. Enfin, le tarissement des sources étrangères de main-d'œuvre agricole explique que la proportion des ouvriers agricoles indigènes s'est relevée de 36% en 1954 à 50% en 1964.

Quant à la composition du cheptel, on constate les modifications suivantes pour la période de 1957 à 1964 : Le cheptel chevalin s'est replié de 65% par suite de la mécanisation du travail agricole, tandis que l'effectif des bovins a augmenté de plus d'un cinquième. Le cheptel porcin, par contre, a évolué irrégulièrement : 116 000 en 1957, 97 000 en 1959, 116 000 en 1962 et 100 000 en 1964.

Comment la production végétale et animale a-t-elle évoluée en 1964 par rapport à 1963 ?

La production végétale a été sensiblement moins abondante en 1964 qu'en 1963, sous l'influence notamment de la forte sécheresse de l'été dernier. Aussi la commercialisation du froment, du seigle et des pommes de terre a-t-elle porté sur des quantités inférieures d'un cinquième à celles de 1963. Les prix de vente étant restés inchangés, sauf en ce qui concerne les pommes de terre dont le prix a été majoré de 5%, le manque à gagner ressort à quelque 60 millions de francs (—20%).

La production animale, à son tour, a été moins importante en 1964. Les abattages et les exportations de gros bétail ont été légèrement régressifs (—1%), mais le prix net touché par le producteur a subi une augmentation substantielle (+ 13%) par suite du relèvement des prix à la production et par l'introduction d'une classe « extra ». D'autre part, on constate que la consommation intérieure de viande bovine a sensiblement augmenté (+ 9%) cependant que les exportations ont reculé de plus de moitié.

Sous l'influence de la hausse des prix à la production, les abattages et exportations de porcs ont progressé de plus de 5%. Rappelons qu'à la suite d'une décision gouvernementale prise en juillet 1964 et libérant les prix des porcs, ceux-ci ont rejoint le niveau des prix pratiqués sur les autres marchés européens, ce qui correspond à un renchérissement de 7%.

A leur tour, les abattages de veaux ont progressé de 19%. Les prix ayant été relevés de 17.5%. Il en est résulté une plus-value de recettes de 40% par rapport à 1963.

Dans le secteur laitier, les quantités de lait livrées aux laiteries ont diminué de 164.7 millions de kg en 1963 à 161.3 millions de kg en 1964, soit une régression de 2% attribuable au mauvais état des pâturages par suite de la sécheresse. Toutefois, sous l'effet d'un relèvement des prix à la production, le

revenu touché par les producteurs de lait à subi une nette augmentation (+ 10%).

La production de beurre qui avait augmenté de 4.6% en 1963 par rapport à 1962, est restée stationnaire en 1964, tandis que la consommation indigène s'est légèrement accrue.

Il résulte de ce qui précède que le revenu brut de l'agriculture s'est nettement amélioré en 1964, malgré une forte régression des recettes au titre de la commercialisation de la production végétale. Il convient toutefois de préciser que le revenu agricole net est resté pratiquement inchangé en raison de la forte augmentation des coûts de production et notamment de la consommation accrue d'aliments pour le bétail, renchérissés par suite de la sécheresse de l'été. Enfin, il est à noter que les conséquences de cette sécheresse ne se retrouvent pas uniquement dans les résultats de 1964. Leur effet s'est prolongé jusqu'en avril 1965, étant donné que le bétail reste en stabulation jusqu'à cette époque.

Dans la viticulture, la récolte de moûts (162 500 hl en 1964) s'est révélée supérieure de 10% à celle de 1963 qui était pourtant une récolte exceptionnelle au point de vue de la quantité. Quant à la qualité, la récolte de 1964 est comparable à celle de 1959 qui avait bénéficié d'un temps particulièrement ensoleillé. Mais, étant donné la rigidité de la consommation indigène de vin luxembourgeois et les difficultés rencontrées à l'exportation, l'abondance de la récolte de 1964 a rendu aigus encore les problèmes de stockage à la fin de 1964.

## Emploi et salaires

La comparaison de la moyenne mensuelle des offres d'emploi déclarées et non satisfaites — de l'ordre de 800 — avec celle des demandes d'emploi non satisfaites — soit 40 — permet de constater que le marché du travail est resté caractérisé par la pénurie de main-d'œuvre.

La légère progression des effectifs au travail n'a été obtenue que par un nouvel accroissement du nombre des travailleurs étrangers et subsidiairement par une participation féminine légèrement accrue à la production; en effet, la seule évolution naturelle de la population nationale en fonction de sa structure par âge, de la natalité et de la mortalité, provoquerait une réduction de la population active d'environ 150 unités par an.

En 1964, les effectifs occupés dans l'industrie en général se sont accrus d'environ 2.4%. Cette évolution est due principalement à l'immigration de main-d'œuvre étrangère; en effet, le nombre des ouvriers étrangers occupés dans l'industrie est passé de 14 173 en 1963 à 15 153 en 1964, soit une augmentation de 6.9%. Il est intéressant de relever que l'effectif des femmes occupées dans l'industrie n'a pas cessé d'augmenter au cours des dernières années : il s'est accru de 5.9% en 1962 et de 6% en 1963 et en 1964.

Quant à la nationalité de cette main-d'œuvre industrielle, nous relevons que plus des deux tiers sont des ressortissants luxembourgeois, le reste des étran-

gers. Dans la sidérurgie l'importance relative des étrangers est de l'ordre de 17%.

Plus de la moitié des quelque quinze mille ouvriers étrangers occupés au total dans l'industrie sont des Italiens. Les Belges occupent, avec 2 616 ouvriers, la deuxième place parmi la main-d'œuvre étrangère; viennent ensuite les Allemands et les Français avec respectivement 1 633 et 1 148 unités.

De l'effectif total, 23 940 ouvriers ont été employés dans l'industrie sidérurgique et minière et le restant dans les autres secteurs industriels.

D'après les données actuellement disponibles, la population active intérieure se serait accrue d'environ 4 000 personnes entre 1960 (133 700) et 1964 (137 800); l'accroissement en 1964 par rapport à 1963 aurait été relativement élevé (+ 2 000).

En ce qui concerne la structure de la population active, signalons que l'emploi en agriculture a continué de décroître. Evalué à environ 21 900 personnes en 1960, il a été estimé à environ 20 000 personnes en 1963 et à environ 19 300 personnes en 1964.

Dans l'industrie, le nombre des personnes occupées serait passé de 58 900 personnes à 61 200 personnes en 1963 et à 62 700 en 1964.

Dans les services, l'accroissement de l'emploi a probablement été moins prononcé que dans l'industrie; entre 1960 et 1964 il est estimé à près de 3 000 personnes (1964 : 55 800 personnes).

Tandis que les effectifs des employeurs et indépendants et des aides familiaux ont diminué d'environ 1%, le nombre des salariés, qui représente près des trois quarts de la population active, s'est accru de 2.5% en 1964 par rapport à 1963. Ces données confirment la tendance à l'accroissement de la population active.

La pénurie de main-d'œuvre, notamment de main-d'œuvre qualifiée, a continué d'être l'objet de préoccupations des autorités gouvernementales. Il ne s'agit pas seulement de subvenir au besoin additionnel de main-d'œuvre nécessaire à l'expansion de l'éco-

nomie mais aussi de parer au danger de départ de travailleurs étrangers occupés dans le pays.

Les mesures de libéralisation prises en faveur de l'immigration par le Ministère de la Justice en 1963 et le renforcement de la campagne de recrutement de travailleurs, spécialement dans les pays excédentaires en main-d'œuvre, étaient de nature à améliorer la situation du marché de l'emploi. L'encouragement gouvernemental des constructions de logements en faveur des ouvriers étrangers allait dans le même sens.

Le règlement N° 38/64 du conseil de la CEE en date du 25 mars 1964 introduit la deuxième étape en matière de libre circulation des travailleurs dans la Communauté. Sous l'effet de cette mesure on peut escompter une amélioration graduelle des conditions de recrutement des travailleurs étrangers ainsi qu'une plus forte stabilisation de la main-d'œuvre étrangère dans le pays.

## Finances publiques

### Recettes fiscales sans distinction d'exercice

Le rendement des principaux impôts de l'Etat s'est accru de plus d'un cinquième en passant de 4 967 millions de francs en 1963 à 6 047 millions de francs en 1964. Rappelons que le taux de variation avait été de + 3.5% en 1963 et de - 6.5% en 1962.

Ce résultat est dû surtout à l'accélération des rentrées au titre de l'impôt sur les salaires et de l'impôt sur le revenu des collectivités qui ont augmenté de 46% et de 30%. Quant à l'impôt sur le chiffre d'affaires, sa progression s'est chiffrée par 22.7%.

En effet, ces trois impôts avaient réuni 56.7% du total des recettes fiscales de l'Etat contre 51.8% en 1963 et 52.9% en 1962. Toutefois, à l'intérieur de ce groupe, il s'est récemment opéré un bouleversement hiérarchique au détriment de l'impôt sur le revenu des collectivités qui semble avoir définitivement cédé le premier rang, soit à l'impôt sur les revenus salariaux, soit à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Indices de rendement des principaux impôts de l'Etat

	1955	1956	1957		1962	1963	1964
Total général des impôts .....	100	111	178		133	137	167
Impôt sur les salaires .....	100	118	119		162	192	280
Impôt sur le revenu des collectivités .....	100	109	112		87	70	91
Impôt sur le chiffre d'affaires .....	100	112	127		144	148	182
Impôt fixé par voie d'assiette .....	100	109	112		125	134	148

L'étonnante progression de l'impôt sur les salaires est attribuable, semble-t-il, d'une part à l'inflation monétaire qui profite au Trésor dans la mesure où se forme un retard entre l'adaptation des conditions d'imposition (relèvement de l'abattement à la base

et extension des tranches inférieures de revenus exonérés) et la perte du pouvoir d'achat des rémunérations, et d'autre part, au relèvement de la part des salaires dans le revenu national.

**Evolution de la part des principaux impôts dans le total général des impôts de l'Etat**

Principaux impôts de l'Etat sans distinction d'exercice	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Impôts sur le revenu fixé p. voie d'assiette	16.0	15.7	15.2	17.4	16.5	13.0	13.3	15.1	15.7	14.1
Impôts sur le revenu des collectivités ...	26.1	25.5	24.9	19.4	16.1	28.4	24.8	17.2	13.4	14.2
Impôts sur le revenu des capitaux .....	1.2	1.8	1.7	1.9	1.3	1.3	1.6	1.6	1.1	1.6
Impôts sur les traitements et salaires ...	14.5	15.4	14.6	17.0	17.5	14.1	15.5	17.6	20.3	24.3
Impôt annuel sur la fortune .....	2.3	2.1	4.1	2.8	3.6	2.8	3.4	3.1	3.4	2.8
Droits d'enregistrement .....	1.8	1.7	1.8	1.4	1.8	1.6	1.8	2.0	2.1	2.0
Taxe sur les véhicules à moteur .....	1.7	1.6	1.7	1.9	2.0	1.8	1.8	2.1	2.2	2.0
Droits d'accise et de douane .....	12.7	12.2	12.2	13.1	16.1	14.1	14.6	16.3	16.2	14.8
Impôt sur le chiffre d'affaires .....	16.7	16.8	18.1	18.6	18.4	16.4	16.8	18.1	18.1	18.2
Divers .....	7.0	7.2	5.7	6.5	8.7	6.5	6.4	6.9	7.5	6.0
<b>Total des impôts de l'Etat .....</b>	<b>100.0</b>									

Ce dernier facteur a été particulièrement sensible en 1964. En effet, les traitements et salaires ont été majorés en juin et en décembre par suite du déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile. En outre l'Etat, les communes et la société nationale des chemins de fer ont révisé, dans le sens de la hausse, les conditions de rémunérations de leur personnel, ce qui n'a pas manqué d'entraîner des majorations de salaires dans d'autres secteurs de l'économie nationale et, notamment dans l'industrie sidérurgique où les ouvriers ont également bénéficié de primes de production plus substantielles qu'en 1963.

Si la régression relative de l'impôt sur les collectivités est partiellement conditionnée par le développement considérable des recettes au titre de l'impôt sur les salaires, il n'en reste pas moins que le principal élément d'explication réside dans le fait que les années de gros bénéfices dans l'industrie lourde semblent révolues. Il s'y ajoute que la masse des bénéfices imposables des sociétés industrielles a subi le contrecoup des mesures d'aide aux investissements productifs et sociaux prévues dans la loi du 7. 8. 1959 et dont les trois sociétés sidérurgiques ont également bénéficié. Les progrès de l'impôt sur le chiffre d'affaires (+ 22.7% en 1964 contre 3% en 1963) sont attribuables à l'augmentation des prix, mais surtout aux effets de la loi du 12. 5. 1964 (entrée en vigueur le 1. 7. 1964) qui a porté le taux d'imposition de 2% à 3% tout en prévoyant la possibilité d'une bonification à l'exportation. Il est bien évident que le principal bénéficiaire d'une telle mesure est l'industrie sidérurgique qui est largement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières.

Signalons enfin que les droits d'enregistrement et la taxe sur les véhicules à moteur mécanique ont été relevés, les premiers de deux dixièmes à partir du 20. 5. 1964 et l'autre de 7% à 10% à partir du premier juillet.

**Equilibre budgétaire**

Il est trop tôt pour se faire une idée définitive sur l'évolution budgétaire en 1964, les comptes n'étant pas encore arrêtés. Rappelons que le projet de budget de l'exercice 1964 tel qu'il a été voté le 11 avril

1964 laissait prévoir un déficit global de 105.5 millions (+ 9.8 millions pour le budget ordinaire et -115.3 millions pour le budget extraordinaire). Dans le budget révisé, le mali global a été porté à 186.4 millions (80.1 millions pour le budget ordinaire et 106.3 millions pour le budget extraordinaire) pour tenir compte des incidences budgétaires de certaines mesures législatives postérieures au 11 avril 1964 (loi unique du 13. 5. 1964 portant amélioration et harmonisation des régimes de pension contributifs, loi du 12. 5. 1964 modifiant l'impôt sur le chiffre d'affaires, loi du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales, loi du 12 juin 1964 portant réforme de la législation sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux).

En tenant compte également de certains dépassements de crédits non limitatifs, il semble qu'on puisse tabler pour l'exercice budgétaire de 1964 sur un total général de dépenses d'environ 7.7 milliards. Sur le plan des ressources, on peut s'attendre à des plus-values substantielles, car les recettes ordinaires des 15 premiers mois de l'exercice considéré sont d'ores et déjà supérieures de plus d'un milliard à celles prévues pour l'ensemble de l'exercice. Il faut cependant rappeler qu'en 1963 les recettes des 15 premiers mois dépassaient de 306 millions celles prévues pour tout l'exercice. Dans ces conditions, le déficit global de l'exercice 1964 ne paraît pas devoir être assez important pour entamer sérieusement le boni reporté des exercices antérieurs.

	1963	1964
	(en mill. de francs)	
Recettes ordinaires .....	5 841	7 033
Dépenses ordinaires .....	5 336	6 678
Solde du budget extraord. ...	+505	+355
Recettes extraordinaires .....	366	589
Dépenses extraordinaires ...	818	875
Solde du budget extraord. ...	-452	-286
Résultat global .....	+ 53	+ 69

Le tableau ci-dessus renseigne sur l'exécution budgétaire pendant les quinze premiers mois des exercices 1963 et 1964. On constate que les recettes et les dépenses ordinaires se sont accrues de respectivement 20% et 25%. Il en résulte qu'à la fin des quinze premiers mois de l'exercice 1964, le solde du budget ordinaire laisse apparaître un boni inférieur à celui relevé à la fin des quinze premiers mois de l'exercice 1963 (355 millions contre 505 millions). Par contre, l'exécution du budget extraordinaire se présente sous un meilleur jour qu'en 1963, le déficit s'étant comprimé de 452 millions à 286 millions. Enfin, au 31. 3. 1965, la situation budgétaire glo-

bale présente encore un boni de 69 millions contre un tel de 53 millions constaté à la fin des 15 premiers mois de l'exercice 1963.

La dette publique, y compris les bons spéciaux du Trésor, s'est située à la fin du mois de mars 1965 à un niveau légèrement inférieur à celui constaté à la même époque de 1964 (8.885 milliards contre 9.129 milliards). Elle est consolidée jusqu'à concurrence de 68.0%, le reliquat étant à court et moyen terme.

Enfin, le fonds de crise accuse un avoir de 815.4 millions de francs, la dotation relative à l'exercice budgétaire 1963 ayant été de 13 millions.

## L'Inauguration des nouvelles installations de la Société Chaux de Contern

Le 7 octobre 1965 a eu lieu l'inauguration des nouvelles installations de préfabrication automatique d'articles en béton de la société Chaux de Contern, en présence de Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports et des Travaux Publics, Monsieur Paul Elvinger, ancien Ministre des Affaires Economiques, de nombreuses personnalités de la vie économique et des membres du conseil d'administration de la société Chaux de Contern.

Après que Monsieur Charles Edouard Richard, représentant le Président Directeur-Général des Chaux de Contern, Monsieur Paul Richard, eut retracé l'historique de la société, qui fut fondée en 1923, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, prononça une allocution au cours de laquelle il dit notamment :

« Lorsque les investissements projetés ont été annoncés au Ministre compétent, ce dernier a requis l'avis de la commission spéciale de la loi-cadre. Après une instruction minutieuse, l'avis a été communiqué, un avis fouillé, positif, qui embrassait dans une vue panoramique le développement de votre entreprise, l'intérêt des investissements et qui concluait sur la base d'arguments solides à „l'aptitude particulière d'un projet susceptible d'améliorer la structure générale ou l'équilibre régional de l'économie nationale.”

C'est là l'aboutissement logique d'une usine installée en 1923, qui s'est réorientée en 1933, pour redémarrer en 1957-1958 avec une double production, l'une à Contern, l'autre à Bertrange.

Le personnel occupé, plus ou moins 350 unités, l'évolution du chiffre d'affaires dont une quote-part importante due aux exportations, finalement l'investissement de quelque 23 millions de francs, destiné à améliorer sensiblement les conditions techniques de production dans la division „béton”, sont les signes d'une industrie de moyenne envergure qui

s'adapte au bon moment, qui regarde résolument vers l'avenir.

Ce qui a été réalisé c'est essentiellement une rationalisation profonde, une expansion qualitative qui est accompagnée d'une productivité accrue, d'une production en hausse et d'une amélioration des produits.

Une économie de main-d'œuvre, salutaire suivant les marchés de l'emploi, a été obtenue de même qu'une économie de matières premières qui économiquement est également salutaire.

Le Gouvernement, soucieux d'encourager les initiatives méritoires, qui le sont d'autant plus lorsqu'on songe qu'elles se déploient à proximité d'un nouveau complexe industriel puissant, se devait d'exercer une action stimulatrice. Il l'a fait en l'occurrence et à bon escient.

C'est ce qui m'amène à revenir à deux idées que j'avais effleurées, il y a huit jours, lors de la cérémonie qui a marqué l'entrée en opération de Du Pont de Nemours Luxembourg.

Moi-même et mes collaborateurs nous sommes conscients que nos entreprises, soumises à un mouvement d'entraînement, se mettent à s'adapter à voir plus loin.

Cette évolution contredit les pessimistes qui mettent en avant l'arrêt de l'expansion ou qui m'imputent de pareilles velléités politiques. L'expansion se concrétise de multiples façons. Elle s'adapte aux données, évolue avec les données, puisque la vie économique est changement et mutation.

J'éprouve une vive satisfaction qu'on l'ait compris de cette manière dans l'usine de Chaux de Contern

Une attitude différente m'aurait d'ailleurs surpris de la part d'une entreprise consciente de ce qu'elle représente dans son secteur.

Une deuxième idée, à laquelle j'aimerais revenir, concerne la non-discrimination qui doit présider à l'action stimulatrice de l'Etat.

Toutes les entreprises qui ont compris les signes du temps et qui agissent en conséquence, méritent l'encouragement.

Mais il faut qu'il y ait un effort, à apprécier objectivement de cas en cas.

Ceux qui préconisent un traitement égalitaire, sans référence à un effort et au mérite objectif, confondent l'action de stimulation de l'Etat avec le fonctionnement anonyme d'un distributeur automatique.

Techniquement, c'est concevable, mais cela n'a plus rien à voir avec une politique économique.

Je me dois de reconnaître que l'effort de Chaux de Contern a été conséquent, qu'il a été fait sur la base de plans solides qui par ailleurs ouvrent le chemin à de futures initiatives. »

\*

La cérémonie d'inauguration fut clôturée par la visite des nouvelles installations, suivie d'une réception offerte par la société Chaux de Contern en l'honneur des nombreuses personnalités présentes.

## Nouvelles de la Cour (mois d'octobre)

Le 1<sup>er</sup> octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur B.W. Haveman, Directeur du Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1965 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\*

Le 10 octobre 1965, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a reçu en audience une Délégation de l'Union Européenne des Médecins-Spécialistes, section Pédiatrie.

\*

Le 12 octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Frederik Simon Steyn qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ir Tojib Hadiwidjaja qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Roberto Caracciola di San Vito qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

\*

Le 14 octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur P. Giustiniani, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes.

\*

Le 15 octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Sidney D. Pierce, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

\*

Le 21 octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Octavio Lepage, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Venezuela.

\*

Le 27 octobre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Roger Guérillat, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Centrafricaine.

# Conseil de Gouvernement

## Réunions durant le mois d'octobre

Le 1<sup>er</sup> octobre 1965, le Conseil de Gouvernement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement.

Au cours de cette séance, le Conseil a délibéré sur la question du régime du blé. Il a arrêté les mesures d'ordre administratif et budgétaire pour assurer l'écoulement normal de la récolte des céréales panifiables de l'année 1965. Il a chargé le Ministère de l'Agriculture de l'exécution pratique de ces mesures.

Le Conseil a discuté en outre de certains problèmes généraux concernant la C.E.E. et la C.E.C.A.

Il a adopté le texte d'un projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres du Sanatorium de Vianden et délibéré sur des questions d'administration interne.

La réunion du 15 octobre 1965 était présidée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de cette réunion, le Conseil a entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur l'actualité politique internationale et a fixé l'attitude du Gouvernement par rapport aux problèmes des Communautés Européennes.

A la suite d'un examen des questions budgétaires en rapport avec les chemins de fer, le Conseil a délibéré sur la politique à suivre en matière de transports. Il a, de plus, délibéré sur les travaux parlemen-

taires en cours ainsi que sur une série d'affaires d'administration interne.

En séance du 21 octobre 1965, le Conseil de Gouvernement a arrêté des propositions sur la poursuite du programme législatif et a évoqué dans ce cadre des problèmes particuliers touchant certains des projets de loi actuellement soumis aux instances législatives. Les propositions du Gouvernement seront communiqués au Président de la Chambre des Députés.

Ensuite, le Ministre du Trésor a exposé un plan de financement des investissements de l'Etat au cours des années 1965 et 1966.

Le Conseil a eu également un premier échange de vues sur des problèmes surgis à propos du financement des allocations familiales du secteur des professions indépendantes. En outre, il a délibéré sur différentes questions immobilières se rattachant à la politique d'accueil d'institutions européennes.

Au cours de la réunion du 29 octobre 1965, présidée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Conseil a continué et a achevé l'examen du programme législatif à réaliser au cours de la session parlementaire 1965-1966.

Il a eu un échange de vues sur le régime des prestations familiales. De plus, le Conseil a arrêté le texte du projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières. Il a, par ailleurs, pris connaissance de la situation des minières Cockerill-Ougrée et a chargé Monsieur le Ministre du Travail d'une mission d'information supplémentaire.

## Nouvelles diverses

### Visite officielle à Luxembourg du Président du Comité Economique et Social

Les 13 et 14 octobre 1965, Monsieur Piero Giustiniani, Président du Comité Economique et Social de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, a fait une visite officielle à Luxembourg, sur invitation du Gouvernement luxembourgeois.

Ce voyage eut lieu dans le cadre des visites officielles du Président du Comité Economique et Social dans les capitales des six Etats membres de la Communauté Européenne.

Monsieur Piero Giustiniani était accompagné de Monsieur Jacques Genton, Secrétaire général du Comité Economique et Social, et de Monsieur Guy Vanhaeverbeke, Chef de cabinet.

Le 13 octobre, Monsieur Piero Giustiniani fut reçu par le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Charles-Léon Hammes, et par le Président du Comité Consultatif de la C.E.C.A., Monsieur P. Delville.

Au début de la journée du 14 octobre, le Président du Comité Economique et Social fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il eut en outre un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie.

A 13 heures, le Président du Comité Economique et Social fut l'hôte à déjeuner du Gouvernement luxembourgeois.

Au cours de l'après-midi, Monsieur Piero Giustiniani eut une entrevue au Ministère des Affaires Étrangères avec Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Monsieur Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports, et Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Après une visite à l'Ambassade d'Italie et une réception offerte en l'honneur du Président Piero Giustiniani par les membres luxembourgeois du Comité Economique et Social, M. Piero Giustiniani offrit un dîner en l'honneur du Président et des Membres du Gouvernement luxembourgeois et des membres luxembourgeois du Comité Economique et Social.

\*

### Monsieur Henry Cravatte à Vienne

Le Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur, a été reçu le 8 octobre 1965 au Palais Présidentiel de la Hofburg à Vienne par Son Excellence Monsieur Franz Jonas, Président de la République Fédérale d'Autriche.

\*

### La prestation de serment de M. Jean Fohrmann

Le 28 octobre 1964 a eu lieu dans la salle d'audience de la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg la cérémonie de prestation de serment de Monsieur Jean Fohrmann, nouveau membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles figuraient des représentants du Corps diplomatique, le Président et plusieurs membres de la Haute Autorité et MM. Antoine Wehenkel et Antoine Krier, respectivement Ministre de l'Economie Nationale et Ministre du Travail du Grand-Duché.

La Haute Autorité avait en effet décidé, dans sa séance du 30 juin 1965, de coopter sur la base de l'article 10<sup>e</sup> du traité Monsieur Jean Fohrmann comme membre de la Haute Autorité qui succède à Monsieur Paul Finet, décédé le 19 mai 1965. M. Fohrmann avait accepté sa nomination et le Président de la conférence des Gouvernements des pays membres avait été informé de cette décision de la Haute Autorité.

Au cours de la cérémonie de prestation de serment, Monsieur Charles-Léon Hammes, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, prononça une courte allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Mon cher Président Fohrmann,

C'est avec plaisir et empressement que la Cour recueille les confirmations solennelles des obligations assumées conformément aux traités par les Membres des Exécutifs européens, geste symbolisant et soulignant le règne du droit qui doit gouverner les

actions des pouvoirs communautaires à toutes les hauteurs des responsabilités par eux contractées.

Mes collègues et moi nous tenons à joindre à nos meilleures félicitations pour votre cooptation notre sincère appréciation du choix judicieux dont les Membres de la Haute Autorité ont fait preuve en vous appelant en leur Conseil.

Vous y ferez valoir les solides aptitudes que tout le monde s'accorde à vous reconnaître et vous apporterez à votre activité une large somme de connaissance acquises au service de la chose publique.

Dans le cadre du plan grandiose conçu par le Président Schuman, l'action de ses dirigeants ne s'épuise ni dans le fait de coordonner des industries et des entreprises ni d'amortir des chocs internationaux susceptibles de perturber la paix en Europe; c'est le progrès social, corollaire inéluctable de tout essor économique qui y tient une place éminente.

Or, au cours de votre carrière déjà longue, vous avez compris que le Politique doit s'allier au Social, de crainte de tourner dans le vide et que c'est par l'organisation des forces économiques et sociales que les gouvernements des démocraties contemporaines trouvent par l'intégration complète du travailleur dans la vie nationale l'impulsion d'un pays réel et le moteur de leur action.

Tant à la tribune qu'aux travaux de la Chambre des Députés luxembourgeois vous avez fait valoir ces larges vues; en la presse qui vous était confiée vous les propagez; au Parlement Européen qui vous avait appelé à son sommet vous avez gagné, sur le plan interétatique, une considération que vos concitoyens vous témoignaient durant de longues années en vous accordant leurs suffrages.

Je ne passerai pas sous silence les acquêts remarquables que votre sage et prévoyante administration a valus sous votre magistrature à votre ville natale.

Vos succès dans le passé sont de bon augure pour un avenir dont nous mesurerons la portée européenne à la lumière de ses résultats et non pas à sa durée et cela particulièrement à un moment où dans la confusion des principes l'œuvre des institutions communautaires risque d'être estompée.

En vous souhaitant réussite en vos efforts et satisfaction en vos accomplissements, je vous réitère nos vœux les plus chaleureux. »

Après l'allocution du Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Jean Fohrmann prêta le serment suivant : « J'exercerai mes fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté. Dans l'accomplissement de mes devoirs, je ne solliciterai ni accepterai d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Je m'abstiendrai de tout acte incompatible avec le caractère supranational de mes fonctions. »

\*

### Journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz

Le 3 octobre 1965, a eu lieu à Metz, la traditionnelle journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz.

Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, de l'Economie Nationale et de l'Energie, entouré de nombreuses personnalités luxembourgeoises et de plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère de l'Economie Nationale, a été reçu à l'Hôtel de Ville de Metz par Monsieur Mondon, Député-maire de la Ville de Metz, accompagné des membres de la direction de la Foire Internationale de Metz. Au cours de cette réception, des allocutions furent prononcées par le Député-maire de Metz et le Ministre de l'Economie Nationale.

Un banquet réunissait ensuite les nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises. A cette occasion, des allocutions furent prononcées par Monsieur Yves Guermont, Président-Directeur Général de la Foire Internationale de Metz, par le Sous-Préfet de Metz, représentant le Préfet de la Moselle, Monsieur Laborde, et par Monsieur Antoine Wehenkel.

Après avoir évoqué l'amitié entre la France et le Luxembourg qui est fêtée chaque année à l'occasion de la traditionnelle journée franco-luxembourgeoise de la Foire de Metz, le Ministre de l'Economie Nationale déclara notamment :

« L'heure étant au régionalisme, je me permets de faire une réflexion qui embrasse le moyen et le long terme, ma qualité temporaire de Président du Conseil spécial de Ministres CECA me autorisant sans doute.

Le triangle minier et sidérurgique Sarre-Lorraine-Luxembourg constitue une unité économique.

Quelques entraves — la plupart en tiennent aux frontières — ont gêné le développement économique d'une région par excellence.

Plusieurs conséquences préjudiciables en sont résultées.

Elles concernent :

- le défaut de coordination des réseaux de communication;
- le freinage des investissements;
- la gêne à l'extension des interconnexions d'énergie;
- le développement peu satisfaisant de l'industrie transformatrice de l'acier.

Or, les traités d'intégration font que les frontières s'estompent et c'est fort salutaire à mes yeux.

Le triangle industriel d'une étendue de quelque 16.000 km<sup>2</sup>, une fois le marché unifié de 3 millions de consommateurs, pourra développer la puissance qui lui est propre.

Si la politique régionale doit se déployer dans un espace qui a la vocation d'expansion, l'infrastructure, le cadre opérationnel, elle devrait se développer à l'aide de réflexions communes, suffisamment à long terme.

Ceci concerne la valorisation du triangle, la coopération eu égard aux richesses naturelles existantes, les projets futurs d'implantation.

Le cadre d'y réfléchir — en fait, on le fait à la Communauté du Charbon et de l'Acier — est fourni aujourd'hui par la première des Communautés, de

main par la CEE, lors de l'élaboration de politiques régionales à une échelle qu'impose le grand espace.

La journée franco-luxembourgeoise revêt cette année une cordialité particulière, puisque la Foire Internationale de Metz fête le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa promotion au rang de foire internationale.

J'aimerais me faire l'interprète de mes compatriotes pour adresser aux autorités, à la direction et aux promoteurs de la Foire nos vives félicitations et pour leur souhaiter de continuer sur leur lancée.

Il s'y ajoute le traditionnel message de sympathie et d'amitié, qu'il n'est presque pas besoin de délivrer en termes exprès.

Au delà de toutes les vicissitudes, de jugements quelquefois nuancés, une solidarité de multiple nature s'impose et l'amitié en est renforcée.

En parcourant tout à l'heure la Foire et en admirant les stands nombreux et fonctionnels, exposant des marchandises toujours plus riches et plus diversifiées, nous allons nous réjouir avec nos amis messins. Leur plaisir, leur satisfaction de voir couronné de succès un travail bien fait, seront aussi les nôtres. »

Au cours de l'après-midi, les personnalités luxembourgeoises et françaises firent la traditionnelle visite de la Foire, tandis que l'harmonie municipale de Luxembourg donnait un concert à la place de la Foire.

\*

### Le Traité germano-luxembourgeois portant création d'un parc naturel commun

Le 15 octobre 1965 a eu lieu à la mairie d'Echternacherbrück l'échange des instruments de ratification du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rhénanie-Palatinat concernant la création d'un parc naturel commun.

Rappelons que ce traité a été signé le 17 avril 1964 à Clervaux (cf. Bulletins de Documentation N° 5 du 30 avril 1964, N° 2 du 28 février 1965 et N° 10 du 30 juin 1965).

La cérémonie d'échange des instruments de ratification de ce traité fut présidée par Monsieur P. Altmeier, Président du Gouvernement du Land Rhénanie-Palatinat, et Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre de l'Intérieur et du Tourisme, qui prononcèrent à cette occasion des allocutions au cours desquelles ils évoquèrent l'importance du traité dans le cadre des relations germano-luxembourgeoises.

A l'issue de la cérémonie, un banquet offert par le Gouvernement du Land Rhénanie-Palatinat réunissait les nombreuses personnalités luxembourgeoises et allemandes à Irrel.

\*

### Visite d'information du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux

Les 8 et 9 octobre 1965, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux avait organisé, en col-

laboration avec le Gouvernement luxembourgeois, le Gouvernement provincial du Luxembourg belge et les représentants des milieux économiques et sociaux, une visite d'information dans les régions frontalières du Grand-Duché de Luxembourg et de la Province belge du Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Georges Wagner, Président du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux.

Les parlementaires belges, néerlandais et luxembourgeois furent accueillis à leur arrivée au Palais Provincial à Arlon le 8 octobre par Monsieur Maurice Brasseur, Gouverneur de la Province du Luxembourg, ancien Ministre belge du Commerce Extérieur et de l'Assistance technique, qui prononça à cette occasion une allocution de bienvenue.

Au cours de la réunion à Arlon, qui se déroula en présence de nombreuses personnalités, le Président du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, Monsieur Georges Wagner, s'adressa également aux députés des trois pays et il évoqua les problèmes qui intéressent les régions frontalières des deux Luxembourg et qui font l'objet de la visite d'information des parlementaires.

Deux importants exposés furent faits ensuite, l'un par Monsieur Armand Simon, Conseiller de Gouvernement adjoint au Ministère de l'Economie Nationale, sur le développement économique du Grand-Duché de Luxembourg, et l'autre par Monsieur R. Pierret, Directeur de la Société luxembourgeoise d'Etudes et d'Expansion économique, sur le déséquilibre économique et social entre les deux Luxembourg.

A l'issue de la réunion au Palais Provincial d'Arlon, les membres du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux et les invités d'honneur furent les hôtes du Gouverneur de la Province du Luxembourg et de Madame Maurice Brasseur.

Au cours de l'après-midi, les parlementaires visitèrent les usines Cockerill-Ougrée à Athus et la Société Minière et Métallurgique de Rodange. En fin d'après-midi, une réception fut offerte en l'honneur des parlementaires à Rodange par la direction de ces deux sociétés.

Les membres du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux arrivèrent à Luxembourg dans la soirée du 8 octobre où une réception leur fut offerte par le Gouvernement luxembourgeois.

Le 9 octobre, un colloque réunissait les parlementaires des trois pays à la Chambre des Députés luxembourgeois pour discuter des problèmes régionaux intéressant la Province belge du Luxembourg et le Grand-Duché. A cette occasion, le Baron van Lynden, Secrétaire Général de l'Union Economique Benelux, ainsi que de nombreux députés prirent la parole. Le Conseil Interparlementaire Benelux a finalement décidé d'approfondir l'étude des problèmes régionaux des deux Luxembourg au sein de sa commission économique et d'élaborer un rapport de coordination contenant des propositions communes qui seront ultérieurement soumises aux deux Gouvernements.

## Réunion du Comité de Ministres Benelux

Le 25 octobre 1965, le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères.

Participaient à cette réunion : pour le Luxembourg : MM. Pierre Werner et Emile Colling; pour la Belgique : MM. Fayat, Bertrand et Pierson; pour les Pays-Bas : MM. Luns, den Uyl, de Block et Posthumus.

Le Comité de Ministres a prorogé — à titre exceptionnel et jusqu'au 1. 11. 1966 — le délai d'expiration de certaines mesures prises actuellement encore aux frontières intra-Benelux et visées par les dispositions de la Convention transitoire.

Le Comité de Ministres a exprimé le désir de voir renforcer la coordination des politiques nationales des trois pays, notamment dans le domaine des politiques conjoncturelle, structurelle, régionale et sociale.

Il a décidé de consacrer une Conférence intergouvernementale à ces problèmes importants. Relations économiques avec l'étranger

Les Ministres ont examiné certains problèmes se posant notamment en matière de relations commerciales avec des pays tiers. Ils ont procédé à un échange de vues au sujet de la position à adopter par les pays du Benelux lors de demandes de contingents tarifaires C.E.E. afin d'aboutir à une politique coordonnée en la matière.

Finalement ils ont défini le point de vue Benelux à l'égard du rapprochement au 1. 1. 1966 du tarif Benelux des droits d'entrée vers le tarif extérieur commun de la C.E.E.

Le Comité de Ministres a pris connaissance d'un rapport traitant de la région centrale du Benelux et a donné des instructions en vue de l'approfondissement de l'étude des problèmes se posant en la matière. Le rapport sera ultérieurement transmis au Conseil Interparlementaire.

Le Comité de Ministres a constaté avec satisfaction qu'au 1. 9. 1965 un document spécifique de douane pour le transit à travers le Benelux a été mis en vigueur. Il a en outre pris connaissance du fait qu'il sera possible, dans un avenir pas trop éloigné, de créer des documents analogues, couvrant d'autres mouvements et susceptibles de mener à la constitution d'un seul territoire douanier Benelux.

Le Comité de Ministres a marqué son accord sur le neuvième rapport à adresser par les Gouvernements au Conseil Interparlementaire sur la réalisation et fonctionnement d'une Union Economique entre les trois Etats pendant la période du 1. 7. 1964 au 30. 6. 1965.

Le Président du Comité de Ministres a signé des recommandations relatives à l'harmonisation des législations nationales dans certains domaines.

\*

\*

## Journée des Nations Unies

A l'occasion de la Journée des Nations Unies une cérémonie fut organisée à Luxembourg le 24 octobre 1965 par l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, pour commémorer le souvenir des frères d'armes, morts au champ d'honneur pour la liberté et la défense des principes des Nations Unies.

Une messe commémorative fut célébrée en l'église St-Michel, en présence de Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc, du Président du Conseil de l'Ordre de la Résistance, du Président d'honneur de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, du Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise et de nombreux représentants des associations d'anciens combattants et des mouvements de résistance avec leurs drapeaux.

A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution où une délégation d'anciens volontaires de la guerre de Corée, conduite par le Lieutenant-Colonel Emile Krieps, Président de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, déposa une couronne de fleurs devant le Monument du Souvenir.

\*

## Colloque des Régions d'Europe à Luxembourg

Les 9 et 10 octobre a eu lieu à Luxembourg, sous le haut patronage du Gouvernement luxembourgeois, un colloque des régions d'Europe et des axes européens de liaison, organisé par la Conférence d'Aménagement des Régions du Territoire de l'Europe (C.A.R.T.E.).

Ce colloque réunissait de nombreux animateurs et responsables de l'action régionale et de l'aménagement régional, venant des six pays de la Communauté Economique Européenne et des pays alpins.

La séance d'ouverture eut lieu sous la présidence de Monsieur le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

Au cours de leurs travaux, les délégués ont examiné la nature des problèmes régionaux en Europe et très spécialement le rôle des axes européens de liaison dans la cohésion inter-régionale du territoire européen, dans l'expansion de l'économie et dans les relations d'échanges commerciaux, touristiques et sociaux entre régions d'Europe.

Les participants visitèrent également les installations de la Société Electrique de l'Our à Vianden et furent en outre les hôtes à déjeuner du Gouvernement luxembourgeois. Ce déjeuner était présidé par Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et du Tourisme.

Voici le texte du Communiqué publié à l'issue des travaux du colloque à Luxembourg :

Ce sont les Régions et Länder les plus dynamiques qui sont venus de six pays de la Communauté Européenne pour participer au Colloque organisé à

Luxembourg par la C.A.R.T.E. (Conférence d'Aménagement des Régions du Territoire de l'Europe), avec le concours d'AXEL — Associations pour l'étude et la réalisation des Axes européens de liaison. Le colloque était placé sous le haut patronage du Gouvernement luxembourgeois.

Le débat, présidé par le Docteur Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture, de la Famille, de la Population et de la Solidarité sociale, a souligné l'importance considérable pour les diverses régions d'Europe des Axes européens de liaison.

Il a montré aussi que la cohésion de l'Europe en dépendait car, évitant particularismes et oppositions, ils assurent la solidité de la construction européenne, en décloisonnant les ensembles économiques qui constituent la géographie du Marché Commun.

Les diverses interventions faites par les animateurs régionaux des divers pays ont été complétées par un exposé de Monsieur Henri Luja, organisateur à Luxembourg du Colloque, sur le nœud de relations qui font de Luxembourg un carrefour clé de l'Europe. — Il a particulièrement insisté sur l'importance de l'axe transversal Reims - Luxembourg - Cologne.

Cet exposé a souligné l'utilité des voies axiales entre bassins économiques, alors que le réseau européen tend à ne développer jusqu'ici que des voies rapides de ville à ville.

M. le professeur Railliet, au nom de la C.A.R.T.E., a remercié le Luxembourg de son hospitalité et conclu sur l'utilité d'une conception dynamique de l'Europe nouvelle, appuyé sur les Régions à économie forte et dans la solidarité du Territoire européen.

\*

## La Visite à Luxembourg d'une mission économique italienne

Sous les auspices de l'Ambassade d'Italie à Luxembourg et dans le cadre des initiatives du Ministère du Commerce extérieur italien visant à permettre aux observateurs économiques italiens une meilleure connaissance des différents marchés étrangers, une mission économique, composée de 16 industriels et commerçants italiens du secteur du vêtement et de la confection, a visité Luxembourg du 7 au 10 octobre 1965.

Le but de ce voyage était de nouer un contact direct avec le marché luxembourgeois, notamment par le moyen d'entrevues avec les commerçants du Grand-Duché. Ces échanges de vues avec les personnalités luxembourgeoises, qui se déroulèrent notamment à la Chambre de Commerce, ont permis d'étudier d'une façon approfondie les problèmes qui intéressent actuellement l'industrie de la confection.

Une brillante réception, organisée par l'Ambassade d'Italie à l'occasion de la visite à Luxembourg de la mission économique italienne, réunissait de nombreuses personnalités, notamment le Ministre de l'Economie Nationale et les représentants de la vie commerciale et industrielle.

\*

## Colloque Européen de Droit Rural à Luxembourg

Du 14 au 16 octobre 1965 a eu lieu à Luxembourg le troisième colloque européen de droit rural, organisé par la Centrale Paysanne et auquel prirent part une centaine de spécialistes de droit rural des six pays de la Communauté Economique Européenne.

Les travaux de ce colloque étaient placés sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Andries (Belgique), Vice-Président du Comité pour le droit rural européen.

A la séance inaugurale du colloque prirent part Monsieur le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Monsieur Mathias Berns, Secrétaire général de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Monsieur Camille Hansen, Directeur de l'Administration des Services agricoles, Monsieur Jean Ries, Directeur du service d'économie rurale, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture.

Parmi les délégués étrangers on remarquait notamment Monsieur Robert Menassestre, Administrateur civil au Ministère de l'Agriculture à Paris, Monsieur Jean-Martin Martinière, membre du Bureau de l'Association des Juristes Européens, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à Paris, et Monsieur Roger Groten, Directeur à la Direction agricole de la C.E.E.

Les travaux du colloque ont porté sur les thèmes suivants : « Le statut juridique de l'entreprise agricole » et « Les moyens juridiques susceptibles d'apporter une amélioration des structures agricoles ».

Les congressistes visitèrent également en marge de leurs travaux le silo de Mersch, la « Luxlait » et la Ville de Luxembourg. Une réception fut offerte en leur honneur à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par l'Administration communale.

\*

## Journées d'études de la C.E.C.A.

Du 4 au 6 octobre 1965 fut organisé à Luxembourg, un cycle d'études organisé par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, sous le thème : « Les relations entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise. »

Plus de 120 délégués prirent part à ces travaux qui étaient présidés par Monsieur Armand Kayser, Président de l'Office des Assurances Sociales du Grand-Duché et par Monsieur Guillaume Camerlynck, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Le discours d'ouverture de ces journées d'études fut prononcé par Monsieur Jean Fohrmann, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. qui souhaita la bienvenue aux représentants du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe, de la Commission du Marché Commun, de l'O.C.D.E., du Bureau International du Travail et aux nombreux représentants et experts des organisations professionnelles des

employeurs et des travailleurs des pays membres de la Communauté Européenne.

Au cours des travaux de ces journées d'études à Luxembourg, Monsieur Paul Horion, Professeur à l'Université de Liège, fit notamment un exposé sur le thème : « Le cadre juridique des relations entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise. »

Le professeur Kahn-Freud, en sa qualité de Président de l'Association Internationale du droit du travail, dressa la synthèse des résultats des discussions et en tira les conclusions finales.

Une réception fut offerte par la Haute Autorité de la C.E.C.A. en l'honneur des participants de ces journées d'études.

\*

## Congrès de médecins spécialistes à Luxembourg

Du 8 au 10 octobre 1965 a eu lieu à Luxembourg sur invitation de la Société luxembourgeoise de Pédiatrie, un congrès de médecins de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes, section Pédiatrie, des six pays de la Communauté Européenne, auxquels s'étaient joints des observateurs de Grande-Bretagne et d'Espagne.

Parmi les médecins étrangers on remarquait notamment le D<sup>r</sup> Jos. Van Espen, Président de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes, section Pédiatrie, le Professeur Giraud (France), le Professeur Frick et le D<sup>r</sup> Selter (Allemagne), le D<sup>r</sup> W. Van Zeeben et le D<sup>r</sup> O. A. Dryssen (Pays-Bas), le Professeur Pietro Caruso (Italie), et le D<sup>r</sup> Dermot Mac Carthy (Grande-Bretagne).

Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Madame D<sup>r</sup> Armande Putz, Secrétaire, et le D<sup>r</sup> Joseph Molitor, Président de la Société luxembourgeoise de Pédiatrie.

Parmi les invités d'honneur figuraient notamment le D<sup>r</sup> Félix Worré et le D<sup>r</sup> A. Faber, Président du Collège Médical.

Ajoutons encore qu'en marge de leurs travaux, une délégation de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes, section Pédiatrie, fut reçue en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

\*

## « Journée du Grand Age » à Luxembourg

Les 2 et 3 octobre 1965 se déroula à Luxembourg le quatrième congrès de l'« EURAG » (Europäische Arbeitsgemeinschaft für Altersselbsthilfe), organisé par l'« AMIPERAS » (Amicale des Personnes Retraités, Agés ou Solitaires), sous le haut patronage de Monsieur le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Famille et de la Solidarité Sociale.

Près de cinquante délégués de Belgique, de Grande-Bretagne, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, d'Autriche, de Suisse, des Etats-Unis d'Amérique et de Luxembourg

prire part aux travaux de ce congrès, qui était placé sous la présidence de Monsieur le D<sup>r</sup> Karl Rössel-Madjan (Autriche), Président de l'«EU-RAG».

Les Etats-Unis d'Amérique étaient représentés à ce congrès par Monsieur Bojardy, Président de l'International Senior Citizen Association.

En marge des travaux du congrès, une réception fut offerte en l'honneur des délégués étrangers et luxembourgeois par Monsieur le D<sup>r</sup> Emile Colling au nom du Gouvernement luxembourgeois.

\*

### Congrès commercial à Luxembourg

L'expansion de la cigarette américaine sur les marchés mondiaux, tel était le thème principal du Congrès Commercial International de P. Lorillard Company, New York, et de ses sociétés affiliées qui eut lieu à Luxembourg du 12 au 15 octobre 1965.

Ce congrès était un des plus importants dans son genre organisé par une manufacture de tabacs en dehors du territoire des Etats-Unis.

Une cinquantaine de représentants des différentes directions générales participèrent à ce congrès. Parmi eux, citons Monsieur Manuel Yellen, Président du Conseil d'Administration et Monsieur J. Edgard Bennett, Directeur Général de P. Lorillard Cy, New York.

Monsieur Robert Meyer, Directeur Général de la Manufacture de Tabacs Heintz van Landewyck et Président du Conseil d'Administration de la société luxembourgeoise P. Lorillard, présidait le congrès. Rappelons que Monsieur Robert Meyer assume également les fonctions d'Administrateur de P. Lorillard Company, New York. A ce titre, il est le premier industriel d'Europe à avoir été appelé au sein d'un Conseil d'Administration d'une société de tabacs des Etats-Unis.

Notons que la société luxembourgeoise P. Lorillard, dont le siège d'exploitation se trouve à Ettelbruck, appartient à parts égales à la Manufacture de Tabacs Heintz van Landewyck et à P. Lorillard Cy, New York.

\*

### Le Salon 1965 du Cercle Artistique

Le 2 octobre 1965 a eu lieu le vernissage du Salon 1965 du Cercle Artistique de Luxembourg, placé sous le haut patronage de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Les nombreuses personnalités furent saluées à leur arrivée par le Président d'honneur du comité du Cercle Artistique, Monsieur Alphonse Weicker, entouré de Monsieur Jemp Michels, Président, Monsieur Ben Heyart, Vice-Président, Monsieur Alphonse Nies, Secrétaire général, et des membres du comité du Cercle Artistique.

Parmi les cent quarante œuvres exposées au Salon 1965 figuraient celles des artistes luxembourgeois suivants : Triny Beckius, Roger Bertemes, Michel Breithoff, J.-P. Calteux, Will Dahlem, Ingo Eisen, Odile Feltes-Gaillard, Solange Frégnac-Schaack, Jean-Pierre Georg, Roger Gerson, Edmond Gergen, Gust Graas, Jean Graas, Joseph Grosbüsch, Erny et Loulou Heuertz, Ben Heyart, Emile Hulten, Anli Kieffer, Coryse Kieffer, Emile Kirscht, Roger Kœmptgen, Charles Kohl, Marie-Thérèse Kolbach, Gérarde Konsbrück, Julien Lefèvre, Nina-Victoria Lefèvre, Jean Leyder, Pierre Maas, Roger Mander-scheid, Ferd Medinger, Hélène Meer, Roger Meyrath, Robert Mœs, Alphonse Nies, Joseph Rœttgers, Bettina Sabbatini, Jean-Paul Scheifer, Guill Schmitz, Jeff Schröder, Lucien Schumacher, Vanna Solofrizzo, Maggy Stein, Alfred Steinmetzer, Lé Tanson, Lou Theisen, Jemp Thilmany, Mady Thomé-Boissaux, Lily Uden, Edouard-M. Weber, Robert Welbes.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1<sup>er</sup> octobre: A Luxembourg, Monsieur l'abbé Roger Klaine, curé de Notre-Dame de Metz, tient une conférence sur « Le catholique de l'an 2000 ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le « Spectacle Raymond Devos », présenté par les « Galas Karsenty ».

2 octobre : A Luxembourg a lieu l'ouverture du 4<sup>e</sup> Congrès international de l'E.U.R.A.G.

A Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition de peintures du groupe « Schiefertum » d'Allemagne.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la chorale municipale « Uelzecht » et le Cercle symphonique, placés sous la direction de Pierre Cao,

interprètent « Die Jahreszeiten » de Joseph Haydn, à l'occasion de l'ouverture de la saison théâtrale.

A Luxembourg a lieu le vernissage du « Salon 1965 » du Cercle Artistique de Luxembourg.

A Luxembourg, le révérend père Klemens Brockmüller tient une conférence sur le sujet : « Die Bildung in der modernen Gesellschaft — Forderungen an Schule und Gesellschaft ».

A Clausen a lieu la célébration du centenaire de la paroisse et de l'église de Clausen.

A Luxembourg a lieu le vernissage de deux expositions, celle d'Antonio Delponte et celle de Pierre Berchem.

- 3 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nederlands Dans Theatre », accompagné par le « Het Brabants Orkest », donne une représentation.
- A Differdange a lieu l'inauguration officielle du « Mémorial National de l'Évasion » en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
- A Clervaux, l'« Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois » inaugure une plaque commémorative sur la tombe du D<sup>r</sup> Martin Kneip.
- 4 octobre : A Luxembourg débute un cycle d'études, organisé par la C.E.C.A., sur le thème : « Les relations entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise. »
- 5 octobre : A Luxembourg a lieu le 13<sup>e</sup> Salon international de dias en couleurs, organisé par « Caméra Luxembourg ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Jugendkammerorchester des Konservatoriums Osnabrück » donne un concert, organisé par le Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg.
- 7 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert de gala, placé sous le haut patronage du Gouvernement luxembourgeois. Ce concert est donné dans le cadre d'une campagne en faveur des réfugiés européens organisée au Luxembourg par le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes.
- A Contern a lieu l'inauguration des nouvelles installations de la Société Chaux de Contern.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, Ludmilla Vondrackova donne un récital de chant.
- 8 octobre : A Luxembourg débute une réunion de l'Union européenne des Médecins-Spécialistes, section Pédiatrie. Le thème de la rencontre est le suivant : « La pédiatrie sociale dans l'Europe des Six. »
- A Luxembourg, l'architecte M. Robert Lentz tient une conférence sur « La Ville d'Athènes de 1830 à nos jours ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le ballet « Berezka » de Moscou donne une représentation.
- A Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture du 13<sup>e</sup> Salon international de dias en couleurs, organisé par « Caméra-Luxembourg » et le Photo-Club d'Esch.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette Maurice Clavel, écrivain et auteur dramatique, parle sur « Destin et liberté dans le théâtre grec et occidental ».
- Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux fait une visite d'information à Luxembourg.
- 9 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Rideau de Bruxelles » joue la pièce « Un Otage » de Brendan Behan.
- A Differdange a lieu le vernissage du « XXI<sup>e</sup> Salon de l'Art Vivant ».
- A Luxembourg a lieu un colloque sur l'aménagement du territoire européen, organisé par la Conférence d'Aménagement du Territoire de l'Europe (C.A.R.T.E.).
- A Luxembourg, le Cercle Colonial Luxembourgeois fête son 40<sup>e</sup> anniversaire.
- A Esch-sur-Alzette a lieu la cérémonie de la remise de la charte à la « Table Ronde » d'Esch-sur-Alzette.
- 10 octobre : A Luxembourg et dans tout le pays est célébrée la « Journée de Commémoration Nationale ».
- A Clervaux a lieu la cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts.
- 12 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Stadttheater de Bonn présente l'opéra « Fidelio » de Ludwig van Beethoven.
- A Luxembourg débute le congrès commercial international de P. Lorillard Company, New York, sur le thème : « L'expansion de la cigarette américaine sur les marchés mondiaux. »
- 13 octobre : A Pétange, le Professeur Eugène Linstner parle du « Rôle du père et de la mère dans l'éducation ». Cette conférence est organisée par l'Action familiale et populaire.
- 14 A Luxembourg, Monsieur Michel Debré, ancien Président du Conseil des Ministres français, parle sur l'« Europe politique ». Cette conférence est organisée par le Centre international d'Etudes et de Recherches européennes.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, Monsieur Jean-Claude Berrier tient une conférence sur le thème : « Splendeurs et contrastes des Etats-Unis. » Cette conférence est organisée par « Exploration du Monde ».
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert, avec le concours du soliste Pierre Fournier.
- Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le théâtre du Vieux Colombier de Paris présente, en première mondiale, « Saint Euloge de Cordoue » de Maurice Clavel, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique et des personnalités de la vie publique luxembourgeoise.
- 15 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert dans le cadre des concerts organisés par les Jeunesses Musicales.
- A la Mairie d'Echternacherbrück a lieu l'échange des instruments de ratification du traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et

Land Rhénanie-Palatinat concernant la création d'un parc naturel commun.

- 16 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Productions Georges Herbert présentent la pièce « Chat en Poche » de Georges Feydeau.

A Luxembourg a lieu une réunion des secrétaires généraux des administrations communales des capitales des six pays de la Communauté Economique Européenne.

A Walferdange a lieu le vernissage d'une exposition de dessins d'enfants, organisée par le Syndicat d'Initiative de Walferdange.

A Echternach a lieu la remise d'une charte aux deux Lions Club's « E'sleck » et « Echternach ».

- 17 octobre : A l'Institut national des Sports à Luxembourg-Fetschenhof, le D<sup>r</sup> H. Hoske, de Cologne, tient une conférence sur l'« Alimentation des sportifs et le sport de compétition ».

A Esch-sur-Alzette a lieu une cérémonie commémorative organisée par l'Amicale des Enrôlés de Force d'Esch.

- 18 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la Chorale Universitaire et l'Orchestre symphonique de Liège, placés sous la direction de Frédéric Anspach, donnent un concert organisé par les Jeunesses Musicales.

Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Kazumierz Michalowski de l'Académie polonaise des Sciences, Directeur de la section archéologique au Musée de Varsovie et Chef de la Mission pour les Fouilles de l'U.N.E.S.C.O. en Egypte, en Nubie et au Soudan, donne une conférence sur « Les fouilles archéologiques en Proche-Orient — Les fresques de la cathédrale de Faras ». Cette conférence est organisée par le Club de l'U.N.E.S.C.O., sous le patronage du Ministre des Affaires Culturelles.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg le professeur Fischer, de l'Université de Tokyo, donne une conférence sur l'histoire du Japon. Cette conférence est organisée par les Young Friends of Japan.

- 19 octobre : A Luxembourg, le Professeur Gustave Welter tient une conférence sur « Le système soviétique et la religion ». La conférence est organisée par l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC).

A la Galerie d'Art d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de Yehuda Neiman.

- 20 octobre : Au cours de la session publique de la Chambre des Députés, Mademoiselle Astrid Lulling, qui occupe le siège devenu vacant par suite de la nomination de Monsieur Antoine Krier aux fonctions de Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, prête entre les mains du Président de la Chambre des Députés le serment constitutionnel conformément à l'article 54 de la Constitution.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Bühne 64 » de Zurich présente la pièce « Ein idealer Gatte » d'Oscar Wilde.

- 21 octobre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Robert Heger, donne un concert comprenant des œuvres de Beethoven.

A Luxembourg, Monsieur John F. Erraly, spécialiste de la psychologie expérimentale et de l'histoire des religions, tient une conférence sur le sujet « Promoting World Unity ». Cette conférence est organisée par les Amis du Sonnenberg.

Au Cinéma Europe à Luxembourg a lieu une représentation de gala du film « Il Vangelo Secondo Matteo » (L'Evangile selon Saint Matthieu), de Pier Paolo Pasolini.

- 22 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra « Nabucco » de G. Verdi.

A Esch-sur-Alzette, Monsieur René Blum, ancien Ministre plénipotentiaire à Moscou, tient une conférence sur « 30 ans de relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. ». Un film sur : « La délégation parlementaire luxembourgeoise en U.R.S.S. » est également projeté au cours de cette soirée.

- 23 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la représentation de l'opéra « Il Trovatore » de G. Verdi.

A Dudelange a lieu une grande soirée de gala, organisée par les Amitiés Françaises, en collaboration avec Radio-Télé-Luxembourg.

- 24 octobre : A Luxembourg est célébrée la « Journée des Nations Unies », organisée par l'Association des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 et les Forces des Nations-Unies.

A Ettelbruck a lieu le « Jongbaueren- a Jongwenzenderdag ».

- 25 octobre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Renate Rhein.

- 26 octobre : A Luxembourg débute le « Deuxième Congrès International de l'Acier », organisé par la Haute Autorité de la C.E.C.A., et auquel participent 1200 congressistes étrangers.

- 27 octobre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg la British Luxembourg Society organise un concert de chansons anglaises par le Quatuor Vocal, avec le concours de la soliste Josette Dœmer.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu la représentation de l'opéra « Rigoletto » de G. Verdi.

- 28 octobre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous

la direction de Louis de Froment, donne un concert avec le concours de John Ogdon.

A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques organise une soirée de discussion sur le film : « L'Évangile selon Saint Matthieu ».

A Diekirch est inauguré le nouveau bâtiment du Lycée Classique.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présenté l'opéra « Le Barbier de Séville » de G. Verdi.

30 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent la pièce « Le Neveu de Rameau » de Diderot.

A Luxembourg a lieu la « Journée du Grand Age », organisée par l'AMIPERAS.

30 octobre : A Luxembourg a lieu la célébration du quarantième anniversaire de l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg.

31 octobre : A Ettelbruck a lieu une journée commémorative organisée par les Enrôlés de Force.